

Première séance, mardi 4 décembre 2012

Présidence de M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Projet de décret N° 36 relatif aux naturalisations; entrée en matière et lecture des articles. – Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2012–2016; discussion. – Rapport annuel 2012 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB); discussion. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Charles Brönnimann, Claude Chassot, Marc-Antoine Gamba, Nicole Lehner-Gigon, Christa Mutter, Nicolas Rime, Rose-Marie Rodriguez et Laurent Thévoz.

Sont absents sans justification: MM. Gabriel Kolly et Rudolf Vonlanthen.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

—

Communications

La Présidente. 1. Le recours en grâce a été retiré de l'ordre du jour car la Commission des grâces n'a pas terminé ses travaux. Nous ne traiterons donc pas de ce point cet après-midi.

2. Bulletin officiel des séances du Grand Conseil, édition d'octobre 2012. Une erreur s'est glissée dans le Bulletin de la session d'octobre. A la page 2065, dans la colonne de gauche, la première intervention est attribuée à M. le Député Gabriel Kolly. Or, en réalité, ces propos ont été tenus par son frère M. le Député Nicolas Kolly.

3. Apéritif offert par l'Association des artisans boulangers, pâtisseries et confiseurs du canton de Fribourg. Je vous rappelle que demain à l'issue de la séance aura lieu l'apéritif dînatoire offert par cette Association, dès 11 h 30 au restaurant du Punkt.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Projet de décret N° 36 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: Gilles Schordert (*UDC/SVP, SC*).

Commissaire: Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à six reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 83 dossiers, la Commission a donné un préavis positif pour 70 dossiers. 13 dossiers ont été recalés pour diverses raisons.

Toutes les personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions légales tant fédérales que cantonales.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter tel qu'il vous est présenté, avec une modification que je vous commenterai à l'article premier. Il s'agit d'un changement de nom.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Le Rapporteur. Au numéro 36, M^{me} Lukau Dialundama Mamie devient M^{me} Lukau Mamie. Suite à son divorce, la requérante reprend son nom de jeune fille. A part cela, 121 personnes sont concernées par ce décret et deviendront Suisses et Fribourgeois à l'issue du vote.

¹ Message pp. 2679ss.

> Adopté.

Art. 2, 3, titre et considérants

> Adoptés.

> La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 93 voix sans opposition. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 93.*

Se sont abstenus:

Piller A. (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2012–2016¹

Rapporteur: **Michel Losey** (UDC/CVP, BR), président de la Commission des finances et de gestion

Discussion

Le Rapporteur. Nous voici en présence d'un programme gouvernemental et d'un plan financier copieux certes, mais pas révolutionnaire. En effet, à la lecture des premiers paragraphes, on constate que les ingrédients utilisés pour préparer la recette du plat cantonal fribourgeois ne sont pas très légers, soit gérer la croissance démographique la plus forte du pays au moment où l'on enregistre un fort fléchissement des finances cantonales. Il est évident qu'avec de tels contrastes le repas risque d'être assez indigeste.

Fort de ce constat, le gouvernement fribourgeois s'est lancé dans une grande et longue série de discussions et de réflexions durant toute l'année. Le rapport qui nous est présenté cet après-midi est le résultat complet d'un travail d'équipe. Il n'est pas une finalité en soi mais il nous présente en l'état la situation telle qu'elle peut se présenter en 2016 si une dynamique nouvelle n'est pas mise en œuvre de la part de nos sept sages pour respecter diverses contraintes constitutionnelles et légales.

Lors de la séance spécifique qu'elle a eue avec le président et avec la vice-présidente du gouvernement fribourgeois, ainsi qu'avec la chancelière d'Etat et le trésorier, les membres de la Commission des finances et de gestion ont été unanimes à relever la qualité du document dans sa présentation, sa clarté et sa lisibilité. A l'instar de la législature précédente, le Conseil d'Etat présente les grandes orientations qu'il a prises sous la forme de sept défis, chacun sous l'égide de l'une des sept Directions, quand bien même les dossiers sont de plus en plus interdirectionnels.

Au-delà de la forme, arrêtons-nous quelque peu sur son contenu. La Commission des finances et de gestion a été surprise par une réflexion du gouvernement fribourgeois, en page 37, où il est écrit: «L'équilibre des finances n'est pas un but en soi. Il constitue toutefois la condition d'un développement durable et harmonieux des prestations essentielles de l'Etat». Pour la plupart des membres de la Commission des finances et de gestion, il est indispensable d'avoir une bonne maîtrise des finances, avec un équilibre entre les rentrées et

¹ Le Programme gouvernemental et plan financier fait l'objet d'une annexe au BGC, sous forme de brochure séparée.

les dépenses et ceci surtout pour le budget de fonctionnement. Solutionner le problème des charges par une augmentation des recettes n'est pas souhaitable. En tous les cas, il est exclu de venir devant le Grand Conseil avec une augmentation des impôts pour cette législature. Des décisions du Grand Conseil ont été prises lors de la dernière législature pour diminuer la charge fiscale des personnes physiques et des personnes morales. Ces décisions doivent se concrétiser rapidement en cas d'embellie financière avant de prescrire de nouvelles tâches à accomplir par l'Etat. Une réflexion a été émise au sein de la Commission pour admettre que si l'Etat de Fribourg avait disposé de plus de moyens financiers durant la précédente législature et ainsi financé des tâches supplémentaires, il en résulterait un delta entre charges et revenus encore plus négatif pour la législature 2012–2016.

Concernant l'évolution du personnel à l'Etat de Fribourg, la Commission des finances et de gestion a reçu ce printemps un procès-verbal des séances du Conseil d'Etat qui fixait de manière générale les lignes directrices de la politique financière pour les années 2012–2016. La croissance des charges salariales, au seul titre de la compensation du renchérissement et des paliers, a été reprise un pour un dans le programme qui nous est proposé. Par contre, le nombre de nouveaux postes à créer était défini à 221 EPT entre 2013 et 2016, soit 50 EPT en moyenne par année hors école de police avec en plus, une réduction de 40 EPT dans le cadre d'une rationalisation et réorganisation de services, qui alimenterait de ce fait une partie des nouveaux EPT indispensables pour la période précitée. La traduction de cet élément spécifique dans le plan financier est tout autre et dévie fortement des lignes directrices acceptées par le gouvernement ce printemps; ceci m'interpelle fortement. Pourquoi et comment le Gouvernement fribourgeois justifie-t-il aujourd'hui un tel écart de conduite?

Les membres de la Commission des finances et de gestion louent le principe du défi numéro 1, qui est de consolider nos infrastructures en poursuivant la politique d'aménagement du territoire visant à développer des zones résidentielles et industrielles en fonction des disponibilités des terrains tout en préservant les surfaces d'assolement. Pour ce faire, il faudra oser densifier fortement les zones d'habitat et fixer des objectifs précis à l'implantation de nouvelles industries qui doivent apporter à notre canton une réelle haute valeur ajoutée. Nous n'avons plus la place pour l'implantation de centres commerciaux qui n'apportent pas de valeur ajoutée certaine. Le boum démographique et le boum de la construction sont également le résultat d'un canton de Fribourg qui offre une forte attractivité aussi bien en raison de la mise à disposition de terrains bon marché, certainement trop bon marché,

ainsi qu'une infrastructure générale cantonale reconnue et performante.

La Commission des finances et de gestion soutient la vision du Conseil d'Etat qui vise à concrétiser la politique d'innovation du canton à travers le nouveau parc cantonal Blue Factory.

La Commission des finances et de gestion reconnaît également l'importance des défis relatifs à une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant. Nous soutenons également le défi relatif à la cohésion sociale ainsi qu'à l'adaptation de la politique de sécurité.

Nous devons également favoriser le développement des entreprises existantes en soutenant leur propre développement. Pour exemple, je prendrai la cérémonie d'attribution du prix à l'innovation organisée la semaine dernière à Forum Fribourg. Les récompenses ont été attribuées à deux sociétés fribourgeoises travaillant sur un marché exogène et qui continuellement recherchent de nouveaux débouchés, répondant ainsi aux besoins de la société dans son sens large. Les patrons de toutes les entreprises sélectionnées pour ce prix ont relevé les excellentes relations et collaborations entre les entreprises et les Hautes Ecoles techniques cantonales. Ce partenariat privé-public est non seulement exemplaire mais il permet de réaliser une plus-value certaine pour l'ensemble de la société. C'est dans ce secteur que nous devons plus collaborer et exploiter les moindres pistes qui s'ouvriront à nous. Former des universitaires dans notre canton, c'est très bien mais former des ingénieurs, c'est encore mieux ou, en tous cas, tout aussi bien!

En prenant connaissance de ce programme gouvernemental et plan financier, les membres de la Commission des finances et de gestion constatent que nous ne pourrions pas éviter un plan de mesures structurelles pour juguler le déficit cumulé du compte de résultats à la fin 2016 qui avoisine les 630 millions de francs. Pour ce faire, différentes pistes sont déjà évoquées, notamment le renoncement à de nouvelles tâches, à de nouvelles missions ou à de nouvelles subventions. L'abandon possible de certaines tâches étatiques est aussi à l'ordre du jour. Le secteur du personnel de l'Etat doit être aussi analysé, non seulement la limite drastique concernant les nouveaux postes et la masse salariale qu'ils occasionnent, mais également les pratiques actuelles en matière salariale doivent être étudiées et analysées. Ceci concerne aussi bien le principe des automatismes que le nombre actuel d'EPT dans les différents secteurs de l'Etat car, si une réorganisation s'opère dans les différents services de l'Etat, cette réorganisation aura

indéniablement des impacts sur le nombre de collaborateurs nécessaires.

Une analyse particulière devra également être entreprise au sujet de la garantie de l'Etat à la Caisse de pension du personnel de l'Etat et ses conséquences sur les finances cantonales. Le taux de couverture diminue drastiquement et nous devons connaître les conséquences des mesures qui doivent être prises, ce d'autant plus que le Grand Conseil ne peut plus que prendre acte du rapport annuel de la Caisse de pension.

Ces différents secteurs devront être analysés, comparés, afin de trouver des solutions viables à long terme en prenant comme paramètre de base l'évolution des recettes sur lesquelles le canton pourra compter. On ne pourra pas dépenser 2 francs dans des charges récurrentes si de l'autre côté du compte de pertes et profits l'Etat encaisse seulement 1 franc.

L'adaptation du subventionnement aux possibilités financières réelles sera également analysée et probablement modifiée. Une autre piste devra aussi être explorée, c'est le maintien des revenus actuels, voire la recherche de nouvelles recettes.

Dernier point concernant ce chapitre des mesures structurelles, la Commission des finances et de gestion a été surprise de constater que, malgré l'impasse financière, plusieurs nouveaux concepts, nouvelles études et nouveaux engagements fleurissent dans les Directions. Ne faut-il pas prioritairement achever les nombreux projets et chantiers en cours avant d'envisager se lancer dans de nouveaux chantiers dont le financement n'est pas assuré? De plus, il ne saurait être question de recourir à des solutions de facilité qui ne résolvent pas vraiment les problèmes, notamment l'assouplissement des amortissements. En effet, pour contenir les charges, on peut justement contenir les amortissements, c'est-à-dire changer la pratique de la durée d'amortissement de tous les biens activés pour diminuer les charges annuelles de fonctionnement. Vouloir entreprendre une correction des taux d'amortissement dans les comptes de l'Etat doit absolument être évité. En effet, si le gouvernement s'oriente dans cette direction, c'est le plus mauvais signal que notre canton donnerait aux futures générations. Nous n'avons pas le droit de reporter des charges dans le temps pour nous donner bonne conscience aujourd'hui face aux défis qui se dressent devant nous. Ayons le courage de maintenir une politique d'amortissement stable et usuel, reconnue et pratiquée depuis de nombreuses années et ne détournons pas la problématique par ce genre d'outil comptable.

Pour terminer, je tiens à relever, au nom de la Commission des finances et de gestion, le sérieux du travail accompli par le gouvernement fribourgeois dans le cadre de ce programme gouvernemental et plan financier. La qualité de l'analyse et la précision des chiffres nous offrent une transparence complète.

Nous sommes en présence d'un état de la situation cantonale complet et complexe. Le maître mot pour notre gouvernement a été de privilégier le maintien des prestations actuelles tout en fixant quelques priorités dans les choix retenus compte tenu de l'environnement financier très serré qui est défini et connu. Vous, membres du Grand Conseil, vous pouvez à souhait analyser, commenter, prodiguer vos réflexions afin de fournir au gouvernement fribourgeois un axe de développement le plus clair possible pour que ce programme puisse se réaliser dans le sens souhaité par la majorité du Grand Conseil, soit la majorité de la population cantonale.

Godel Georges, président du Conseil d'Etat. Tout d'abord merci au président de la Commission des finances et de gestion pour ses propos, en particulier lorsqu'il a parlé, en fin de son intervention, du sérieux des travaux réalisés.

Pour le Conseil d'Etat, la présentation du programme gouvernemental représente l'aboutissement de plusieurs mois de travaux et de discussions.

Le programme gouvernemental et le plan financier 2012–2016 est une feuille de route importante, tant pour le Conseil d'Etat que pour l'administration en vue de la législature qui vient de commencer. Ces derniers mois furent intenses pour le Conseil d'Etat et pour l'ensemble de l'administration. Ils vont continuer à l'être puisqu'après vous avoir présenté le budget lors de la précédente session, nous vous présentons aujourd'hui le programme gouvernemental et le plan financier pour cette nouvelle législature. Nous travaillons actuellement sur le plan de mesures structurelles que nous vous exposerons l'année prochaine.

Tous ces chantiers stratégiques ont été conduits en parallèle et sont reliés entre eux. Le budget 2013, adopté lors de la dernière session par le Grand Conseil, vous a déjà donné un aperçu des auspices sous lesquelles s'inscrivent le programme gouvernemental et le plan financier pour les années 2012 à 2016. Les mesures structurelles font actuellement l'objet de discussions au Conseil d'Etat, qui vont bien sûr durer ces prochains mois avant de vous être soumises d'ici l'automne prochain. Compte tenu de la situation, il apparaît d'ores et déjà évident que le programme gouvernemental et le

plan financier devront être adaptés en fonction des mesures structurelles qui seront retenues.

Comme lors de la précédente législature, le programme gouvernemental se décline en trois parties: les conditions cadres, les 7 défis et le plan financier. En proposant des défis interdirectionnels, nous avons une nouvelle fois voulu marquer l'interdisciplinarité des enjeux, mais aussi et surtout des solutions que nous devons trouver. La responsabilité de chacun des défis a été octroyée à un membre du Gouvernement, mais chaque défi comprend des chantiers qui concernent évidemment d'autres Directions. Conformément à la Constitution fribourgeoise, le document s'adresse au Grand Conseil qui doit en prendre acte. Mais le Conseil d'Etat a aussi voulu faire de ce document un outil pour montrer à la population fribourgeoise le travail qu'il a prévu d'accomplir durant la présente législature. C'est pour cette raison qu'il en a fait un document illustré et qu'il a demandé, comme lors de la précédente législature, à un dessinateur fribourgeois de l'illustrer, en l'occurrence cette fois-ci à M. Ludovic Hartmann.

Vous le savez, un élément majeur influence cette législature, au même titre qu'il a joué un rôle déterminant lors de la période gouvernementale précédente: je veux parler bien sûr de la démographie. Notre canton compte chaque année 4000 à 6000 habitants de plus et, selon les prévisions des services statistiques, il atteindra les 300 000 habitants en 2014. Cette population a des attentes croissantes à l'égard de l'Etat et des besoins importants, notamment en matière de services pour la formation, la santé et les infrastructures.

Notre rôle est de préparer et d'assurer un cadre optimal pour la population et ainsi garantir un développement économique qui soit à même d'offrir des emplois de qualité, domaine où nous sommes encore en déficit, notamment si on se réfère à notre produit intérieur brut. Notre canton doit aussi trouver sa place en Suisse, entre des régions métropolitaines qui s'organisent: il doit marquer sa place en tant que canton vivant et dynamique, à la croisée des cultures et des régions géographiques.

Etre aux commandes du canton avec la plus forte croissance démographique du pays, alors que les finances cantonales annoncent un fléchissement de leur progression, impose un travail intense de réflexion et de discussions, ceci en vue de fixer des priorités. C'est pourquoi le travail du Conseil d'Etat a été défini en fonction des trois objectifs suivants:

- > la maîtrise de la croissance,
- > la maîtrise de l'équilibre financier,
- > et la durabilité de l'action gouvernementale.

Trois idées fortes se sont imposées: modernisation, optimisation, consolidation de projets et de moyens, qui ont pour une bonne partie déjà débuté lors de la précédente législature et qui pour une autre partie se poursuivront vraisemblablement au-delà de la législature actuelle.

Permettez-moi maintenant de vous dire un mot sur chacun des 7 défis:

Défi N° 1: Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique.

L'Etat veut poursuivre sa politique d'aménagement du territoire afin d'offrir un cadre de vie de qualité. Le développement des zones résidentielles doit s'opérer de pair avec la disponibilité de terrains pour l'implantation de nouvelles industries à haute valeur ajoutée, la protection du paysage et la préservation des surfaces d'assolement. L'élargissement de l'offre en transports publics et l'extension du RER doivent permettre à un nombre croissant de résidents et de pendulaires de remplacer les véhicules privés par l'utilisation des transports en commun. L'utilisation raisonnée des ressources naturelles et la progression de l'autonomie énergétique sont les objectifs de la politique de gestion de l'environnement ainsi que de la politique énergétique de l'Etat.

Défi N° 2: Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel, vous le savez, exigeant.

Le Conseil d'Etat veut renforcer sa politique de formation afin de favoriser l'insertion de notre jeunesse dans une société diversifiée et un monde professionnel exigeant. Outre garantir des connaissances de base pour tous, il s'agit de développer l'esprit de curiosité et l'envie d'apprendre et de pratiquer le plurilinguisme à travers le nouveau concept d'enseignement des langues étrangères. La formation professionnelle doit donner à chacune et chacun une chance de se former et de préparer les jeunes au monde du travail. Une attention particulière sera apportée au recrutement et à la formation des enseignantes et enseignants. Le Conseil d'Etat veut par ailleurs renforcer le positionnement de ses Hautes Ecoles dans le paysage suisse. Il entend également renforcer la place fribourgeoise dans la recherche et encourager les collaborations entre les institutions et les entreprises.

Défi N° 3: Encourager l'innovation et le transfert technologique afin de promouvoir une croissance qualitative.

L'Etat entend poursuivre sa politique de développement économique et contribuer à l'augmentation du revenu cantonal

et de la moyenne des revenus par habitant. De nouvelles places de travail devront être créées afin d'offrir des opportunités aux Fribourgeoises et Fribourgeois. La politique cantonale a pour but d'encourager la production de denrées alimentaires de qualité afin de mettre en valeur le potentiel de l'important secteur agricole et de l'industrie agroalimentaire. Le Gouvernement accompagnera le transfert Agroscope ALP Liebefeld vers Posieux et assurera la construction des nouveaux locaux, en partenariat avec la Confédération. La Vision 2030 du tourisme fribourgeois sera également mise en œuvre.

Défi N° 4: Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion.

Le renforcement de la cohésion sociale contribue à l'équilibre et au bon fonctionnement de la société et favorise la qualité de vie de ses membres. L'adaptation de l'offre de soins aux enjeux actuels et l'accès de tous à des réseaux de soins performants figurent parmi les conditions essentielles à l'épanouissement des individus et déterminent dans une large mesure leur qualité de vie. La prévention et la promotion de la santé contribuent à la préservation et à l'amélioration de l'état de santé de la population. La politique en faveur des seniors sera mise en œuvre. Le Gouvernement mettra l'accent sur la lutte contre la pauvreté et toutes les formes d'exclusion et de discrimination.

Défi N° 5: Adapter la politique de sécurité et la justice à l'évolution de la société.

L'Etat est déterminé à lutter contre la violence sous toutes ses formes pour garantir la sécurité publique. Telle est la priorité de la politique de lutte contre la criminalité élaborée par le procureur général, en collaboration avec le Conseil d'Etat. Un accent particulier sera mis sur la violence domestique. La sécurité de proximité sera renforcée. Dans le domaine de la justice, une restructuration des tribunaux et des offices de poursuites sera étudiée afin d'optimiser les fonctionnements dans un contexte économique et démographique en forte évolution. Il est en outre prévu de revoir la législation pénitentiaire et d'adapter les structures de détention. Le concept de contrôle de l'étable à la table sera le moteur de l'évolution de la gestion de la sécurité alimentaire dans le canton.

Défi N° 6: Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions.

L'Etat met en place des actions permettant de contribuer à renforcer notre identité de «canton pont» entre les cultures romande et alémanique, de même que notre «force de l'équi-

libre», profitant des synergies entre les langues, les générations et les régions. La recherche de partenariats ciblés avec nos voisins, dans tous les domaines d'action de l'Etat, doit faciliter la vie des habitants appelés à dépasser toujours plus les frontières cantonales dans leur vie quotidienne. La loi sur la coopération au développement sera mise en œuvre. Le Gouvernement réalisera en outre une action de promotion de l'image d'un canton à la fois moderne et riche de ses traditions, affirmant son identité notamment grâce à une offre culturelle de qualité et en mettant en valeur ses institutions et son patrimoine. Le Conseil d'Etat encouragera le sport et les activités de loisirs, afin que la population puisse disposer d'infrastructures sportives modernes et adaptées. La loi sur l'exercice des droits politiques sera modifiée afin de se conformer à la jurisprudence du Tribunal fédéral pour l'élection du Grand Conseil.

Défi N° 7: Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance politique.

Le maintien de l'équilibre des finances cantonales, en assurant la qualité des prestations pour la population fribourgeoise et la croissance qualitative de l'économie, sera un des enjeux importants de cette législature. Les efforts vont se poursuivre en vue de faciliter l'accès des citoyennes et citoyens aux prestations avec les moyens modernes, notamment ceux qu'offre la cyberadministration. Au vu de l'évolution concurrentielle du marché du travail et des prestations à fournir par l'administration, il s'agira également de poursuivre une politique du personnel proactive.

Les mesures prévues dans le programme gouvernemental et le plan financier contribuent à affirmer notre volonté de construire pour l'avenir un centre cantonal fort. Des projets tels que le Pont de la Poya, l'agglomération de deuxième génération soutenue par le Conseil d'Etat, le désenchevêtrement des tâches Etat-communes, les fusions de communes, les investissements prévus pour le site sportif de Saint-Léonard ainsi que le site Cardinal Blue Factory ou encore la densification des cadences dans le réseau RER sont autant de signes positifs qui vont dans ce sens. Les réserves financières constituées lors de la dernière législature permettront à notre canton de poursuivre ces investissements. Pour faire face à l'accroissement de la population et aux besoins toujours croissants, il s'agira toutefois d'assurer la disponibilité des ressources sur le long terme. La mission qui attend le Conseil d'Etat ces prochaines années est complexe, vous le savez. C'est néanmoins avec force et conviction que le Gouvernement s'engage à la remplir dans l'intérêt de tous.

J'en viens maintenant au plan financier de cette législature. L'établissement du programme de législature et du plan financier qui s'y rattache est un exercice long, complexe, difficile, mais indispensable. Il s'agit en fait, après avoir présenté le menu, de parler du prix du menu.

Si les travaux débutent dans l'enthousiasme, ils se poursuivent et se terminent souvent avec un sentiment mitigé face à la réalité des chiffres. Quel chemin à parcourir entre le point de départ et le point d'arrivée de l'opération, entre ce que certains qualifient de «lettre au Père Noël» et les multiples renoncements successifs rendus nécessaires par les contraintes financières. Ce difficile passage du «rêve à la réalité» est forcément source d'insatisfaction. D'aucuns ne manqueront pas de stigmatiser le manque d'ambition de la démarche. A l'opposé, et en regard des résultats, d'autres relèveront qu'elle n'est pas emprunte de suffisamment de rigueur.

Aux uns et aux autres, on peut rétorquer que le but premier de l'opération est de canaliser l'action de l'Etat en fonction des moyens dont il dispose et de déceler suffisamment tôt d'éventuelles impasses. Et c'est en cela que l'établissement du plan financier est évidemment incontournable.

De fait, cette fois encore et comme par le passé, l'exercice a joué son rôle de «garde-fou», avec l'appui de la «boussole» que constitue le principe constitutionnel de l'équilibre budgétaire. Contrairement à ce que d'aucuns peuvent penser, cette règle n'est pas érigée en dogme absolu et intangible. Elle n'en constitue pas moins un objectif central de la politique budgétaire, partant de la considération que seules des finances saines sont de nature à garantir à une collectivité la capacité d'assurer durablement ses obligations et de fournir les prestations qui sont attendues par la population.

Ceci dit, et pour en revenir plus précisément au plan financier de la législature 2012–2016, il y a lieu d'en souligner quelques aspects déterminants.

En premier lieu, pour relever qu'il s'agit d'un plan financier que l'on peut qualifier de «rupture». En effet, intervenant après une décennie de résultats très favorables ayant permis la constitution d'une fortune que vous connaissez, la période qui s'ouvre est marquée du sceau du coup d'arrêt porté à la progression des recettes fiscales et de la péréquation financière fédérale avant tout. Cet infléchissement plombe sérieusement la marge de manœuvre du Conseil d'Etat et sa capacité de répondre aux nombreuses demandes de prestations complémentaires ou nouvelles.

En second lieu, sous la contrainte du manque de ressources, le Conseil d'Etat a dû déjà limiter ses ambitions, ce qui l'a conduit à privilégier la voie de l'amélioration des prestations existantes. La cure d'amaigrissement du projet initial du plan financier a été sévère et conséquente, puisque le déficit de fonctionnement a été abaissé des deux-tiers, alors que l'insuffisance de financement a été réduite de 57%. L'ampleur de ces ajustements situe de manière évidente la dureté des sacrifices qui ont dû être concédés et laisse deviner la difficulté des choix, parfois cornéliens, qui ont dû être opérés. Retenons tout de même que le développement des prestations prioritaires a, en l'état, pu être préservé, notamment en projetant la création de 420 nouveaux postes ainsi qu'une croissance des soutiens financiers essentiels.

Pourtant, et c'est notre troisième remarque, en dépit de toutes ces adaptations, le plan financier de la législature 2012–2016 retenu au final par le Conseil d'Etat n'est de loin, vous l'avez compris, pas satisfaisant. Une comparaison avec le plan financier de la précédente législature, présenté ici même il y a cinq ans, fait clairement ressortir une sérieuse dégradation de la situation financière. Ainsi, sur une période identique de quatre ans, le déficit cumulé du compte de résultats augmente de 240% (de 185 à 630 millions de francs), alors que l'insuffisance de financement s'accroît quant à elle de près de 280%.

Une quatrième observation, qui découle de ce qui précède, pour dire combien ce plan financier constitue une source de préoccupation pour le Conseil d'Etat. Ce d'autant plus qu'à ces résultats s'ajoutent quelques incertitudes et soucis supplémentaires, dont la concrétisation pourrait se traduire par une péjoration additionnelle de la situation financière. Sans être exhaustif, on peut notamment ranger dans la liste des sujets à problème potentiel les éléments suivants: l'évolution de la conjoncture économique et de l'inflation, le dossier de la fiscalité des entreprises et des sociétés sur le triple plan cantonal/national/international, la problématique du futur de la péréquation financière fédérale qui est liée. Les perspectives dans ces différents domaines sont à ce jour assez difficiles. On pourrait en particulier avoir à enregistrer un tarissement de certaines de nos sources principales de revenus.

Une dernière remarque reste à faire. Le Conseil d'Etat ne peut évidemment se satisfaire des perspectives financières tracées conduisant l'Etat à s'endetter à nouveau. Il va tout d'abord s'employer à infléchir la tendance défavorable dessinée dans le plan financier par un réexamen des prévisions lors de l'établissement des budgets annuels. Mais, surtout, il s'est engagé dans la mise sur pied d'un programme d'assainissement

durable des finances cantonales, ou plutôt de mesures structurelles, selon quatre axes principaux d'intervention:

- > limitation du nombre de nouveaux projets et élaboration de réformes structurelles des tâches étatiques;
- > maîtrise de la création des postes de travail et de la masse salariale;
- > adaptation du subventionnement aux possibilités financières;
- > maintien des revenus actuels et recherche de nouvelles recettes.

Cet exercice, difficile dans le contexte actuel et en regard des attentes d'une population en forte croissance, devra bénéficier de l'appui de différentes instances politiques du canton et, en premier lieu, du vôtre, Mesdames et Messieurs les Députés. En définitive, ce sera de rendre possible ce qui est nécessaire pour positionner Fribourg en vue de l'avenir que nous souhaitons.

C'est en vertu de ces considérations que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à prendre acte du programme gouvernemental et du plan financier de la législature 2012–2016.

Siggen Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). L'élaboration d'un plan de législature en temps de difficulté relève de l'équilibrisme et prête évidemment le flanc à la critique. Le Conseil d'Etat s'est acquitté de cette tâche avec réalisme et prudence. Nous saluons son intense travail et approuvons la stratégie choisie pour la législature à venir.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique partage l'analyse du gouvernement. Une forte croissance démographique, doublée d'un affaiblissement de nos ressources financières, marque fortement le développement cantonal ces cinq prochaines années. Une projection des finances cantonales laisse ainsi apparaître un déficit de quelque 630 millions de francs sur la période. En conséquence, le gouvernement entend compléter son programme par un plan de mesures structurelles pour l'équilibre des finances; notre groupe en approuve la démarche.

L'élaboration de ces sept défis du programme gouvernemental a révélé la fragilité de nos ressources. Une mauvaise situation économique peut rapidement limiter l'action du gouvernement. Les mesures préconisées vont donc dans la bonne direction. Mais si la législature s'annonce plus difficile que la précédente, notre groupe estime nécessaire de maintenir certains objectifs de croissance et surtout de renforcer l'attrait du canton. Evidemment, une démographie croissante conduit à un renforcement des soutiens apportés aux jeunes, que cela

soit en termes d'infrastructures scolaires, de développement de filières ou de positionnement des écoles. Notre groupe y voit une priorité absolue pour la nouvelle législature.

Parallèlement, notre canton doit encore s'imposer dans le paysage économique suisse. Une zone de repos entre Berne et Lausanne n'est pas un objectif d'avenir pour notre canton. Notre groupe appuie les encouragements à l'innovation, en particulier le parc technologique Blue Factory, qui illustre à lui tout seul le défi que doit relever Fribourg, c'est-à-dire à la pointe technologiquement et attrayant pour des emplois à haute valeur ajoutée. L'équilibre des finances cantonales constituera la condition sine qua non pour relever les défis de la législature. Le gouvernement propose de serrer la ceinture des dépenses et de stabiliser les recettes. Il s'agit d'ajuster le train de vie de l'Etat à des revenus moins importants tout en ne galvaudant pas la fortune accumulée, ni en chargeant le poids de l'impôt. Les grandes lignes du plan d'assainissement esquissent déjà la manœuvre. Le groupe fixe en priorité:

1. une limitation des nouveaux postes et de la masse salariale, combinée bien entendu à une réforme structurelle des tâches étatiques;
2. une adaptation des subventions aux moyens financiers;
3. une limitation des nouveaux projets;
4. le maintien des revenus actuels.

Notre groupe s'opposera à l'augmentation des impôts et compte même pouvoir alléger le poids fiscal des entreprises. En effet, celles-ci n'ont que très peu profité des années de vaches grasses alors qu'elles y ont largement contribué. La situation de concurrence fiscale cantonale, intercantonale et internationale nous y conduit très rapidement aussi. Si la situation financière cantonale souffre des ralentissements de l'économie européenne et mondiale, elle n'en demeure pas moins très bonne et doit bien entendu servir au développement du canton durant la nouvelle législature. Sur cette ligne, notre parti encourage les efforts d'investissement liés aux amortissements actuels. Cette ligne cantonale doit être fermement suivie.

Mesdames et Messieurs, le programme de législature, le plan financier qui l'accompagne, respirent la prudence. Malheureusement, en contraste, il nous paraît aussi un peu fade. Comme si la menace d'un manque de financement ternissait toute action un peu ambitieuse! Pour nous, le programme manque un peu de souffle. Nous n'y trouvons plus l'affirmation d'un centre cantonal fort – et les déclarations récentes de M^{me} la Conseillère d'Etat ne nous rassurent pas. La foi dans le bilinguisme vécu semble s'être aussi un peu refroidie. L'avenir du HFR, qui nous occupe tant, fait moins de lignes

que les actions de promotion de la santé. Il y manque peut-être un coup de gueule contre le GGba qui ne nous apporte rien. Le programme de législature donne au Conseil d'Etat l'occasion de présenter son projet pour Fribourg et non seulement l'inventaire de la situation des dossiers ouverts. Notre parti œuvrera tout au long de la législature pour qu'une prudence nécessaire ne se transforme pas en une sorte de léthargie législative et politique alimentée par la crainte de toute nouvelle dépense. Nous prenons acte de ce rapport. Avec ces quelques remarques, j'ai terminé.

Thomet René (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du programme gouvernemental et du plan financier de la législature 2012–2016. Il considère que le programme gouvernemental est ambitieux, traduisant – enfin, serait-on tenté de dire – une politique de projets, des projets sur lesquels il faudra certes mettre des priorités. Mais notre enthousiasme a vite été plombé à la lecture du plan financier. Pour prendre une comparaison, nous nous sommes retrouvés comme une famille qui projette pour ses vacances, non pas de décrocher la lune mais de simplement pouvoir aller voir la mer. Mais en estimant ce qu'on va pouvoir se payer comme carburant, nous aurons peut-être juste la possibilité d'aller à Gland ou, si nous enregistrons de bonnes surprises, parviendrons-nous à passer la frontière et atteindre Cruseilles.

La droite de ce Parlement a toujours considéré que le Conseil d'Etat peignait le diable sur la muraille quand il nous disait que nos recettes reposaient sur des participations qui n'étaient pas acquises sur le long terme, avec par exemple la part au bénéfice de la Banque Nationale ou la péréquation au niveau fédéral. Elle voulait même nous faire croire que l'augmentation de la population et une santé économique de fer de notre canton allaient combler plus de 140 millions de baisses fiscales consenties lors de la précédente législature. La bonne santé des finances cantonales de ces dernières années n'aura finalement servi presque qu'à ça: baisser des impôts!

Sans avoir eu le temps de développer une quelconque nouvelle prestation, nos dépenses augmentent simplement par l'application de lois fédérales. Derniers exemples: la loi sur le financement hospitalier, la loi sur le financement des soins de longue durée. Alors il faudra se serrer la ceinture, nous dit-on. Ce n'est ni le désenchevêtrement des tâches canton-communes ni la recherche de nouvelles recettes – le Conseil d'Etat nous a déjà dit qu'il ne songeait pas à une augmentation d'impôts – qui apporteront la solution miracle. Face au mécanisme bouclonné par la droite pour imposer l'équilibre budgétaire, même en période de difficultés, la marge de manœuvre se réduit comme peau de chagrin. Nos col-

lègues de droite ont donc déjà annoncé vouloir tailler dans l'état social, bloquer toute augmentation de postes. Pourtant, l'augmentation de la population nécessitera des forces supplémentaires à l'Etat pour simplement assumer ses tâches actuelles. On nous brandit aussi ce qu'on appelle le point fort du pragmatisme fribourgeois, mais qui est finalement la pire des solutions, la symétrie des sacrifices. Elle ne permet plus de mettre des priorités et de développer de réels projets.

Le groupe socialiste vous met d'ores et déjà en garde contre toute velléité d'atteinte à la cohésion sociale de notre canton. Toute tentative de toucher aux prestations nécessaires pour lutter contre la précarité des familles et des citoyens sera fermement combattue. Nous tenons aussi à ce que les conditions nécessaires pour conserver une bonne qualité d'enseignement et de formation soient garanties, que les moyens pour permettre une véritable gestion efficace de l'aménagement du territoire puissent être développés, que le service public dont doivent bénéficier les habitants du canton soit maintenu. Les postes de travail nécessaires à cet effet devront être accordés tant dans le domaine de la sécurité que pour les services de l'administration qui travaillent au service des citoyens. Le citoyen doit rester au centre des préoccupations du conseiller d'Etat dans son choix des priorités. Les sirènes de l'externalisation des services ou leur privatisation n'ont pas tous l'efficacité de l'OCN. Il s'agit, même pour des tâches de nettoyage, de ne pas mettre en péril la confidentialité des objets traités dans les bureaux de l'administration. Mais cette période pourrait aussi être l'occasion de créer quelques postes supplémentaires pour améliorer les contrôles fiscaux – il est prouvé qu'ils rapportent dix fois plus qu'ils ne coûtent – et de se pencher sérieusement sur l'opportunité de maintenir ou pas des forfaits fiscaux.

Personne ne devra être laissé sur le bord de la route. Nous souhaitons que ce canton sache montrer, après la législature des cadeaux aux riches dans une bonne période, qu'il sait aussi montrer que sa richesse, dans les temps plus difficiles, peut donner naissance à une législature de la solidarité.

Avec ces commentaires, le groupe socialiste prend acte du programme gouvernemental et du plan financier de la législature.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). C'est un rituel de début de législature de prendre connaissance du programme gouvernemental, véritable bible de l'action du gouvernement pour les quatre prochaines années seulement, dès lors que la première année se termine déjà. Le groupe de l'Union démocratique du centre en a pris connaissance avec un grand intérêt, de même du plan financier qui lui est lié.

Sur la forme, nous pouvons saluer le travail qui a été fourni. Il s'agit en effet d'un document agréable à lire, avec une approche interdirectionnelle richement illustrée en dessins et graphiques. Sur le fond, on comprend dès l'avant-propos que nous avons là un catalogue de bonnes intentions dont la réalisation dépendra des mesures de nature structurelle auxquelles le Conseil d'Etat n'échappera pas. C'est pourquoi nous pensons qu'il s'agit, en quelque sorte, d'un exercice vain dès lors que le contexte financier obligera le Conseil d'Etat à revoir ses ambitions à la baisse. Il eut été peut-être préférable de présenter les programmes d'économie en même temps que le programme gouvernemental; nous aurions eu alors un menu législatif à un prix abordable pour notre porte-monnaie.

Manifestement, le Conseil d'Etat présente là son catalogue complet avec pas moins de quatorze nouvelles lois. Je ne parle pas de révisions de lois, totales ou partielles, mais des nouvelles lois, quatorze au total, dont six dans le domaine de la santé et du social. Cela représente tout de même une nouvelle loi toutes les deux sessions. Dans le nouveau contexte financier, des choix devront s'opérer. Le Conseil d'Etat le reconnaît déjà dans le préambule. La nouvelle Constitution cantonale a été gourmande en prestations étatiques. Pour notre groupe, il s'agit de consolider l'existant plutôt que de légiférer à tout va. Autre constat, qui personnellement me frappe comme représentant de la ville de Fribourg, plus rien n'est dit sur la création d'un centre cantonal fort. On évoque l'ouverture sur l'Europe et le monde comme si le canton de Fribourg avait vécu en autarcie ces dernières années, mais rien sur le positionnement d'un centre cantonal fort entre la Berne fédérale et l'Arc lémanique. Pourtant cette question était largement débattue il n'y a pas si longtemps!

J'en viens maintenant plus spécifiquement au plan financier 2012–2016. En préambule, il faut reconnaître que nous avons beaucoup trop dépensé lors de la précédente législature. En cinq ans, l'Etat a créé plus de 1000 postes de travail et les subventions ont augmenté de plus de 300 millions. Alors, quand la gauche – par l'intermédiaire de M. Thomet – prétend que la santé financière de ces dernières années n'a servi qu'à baisser les impôts, c'est faire preuve d'un peu de mauvaise foi. Ces engagements pèsent maintenant chaque année sur le budget.

Aujourd'hui, compte tenu des nouvelles dépenses concédées ces dernières années, nous nous trouvons face à un déficit structurel. Le Conseil d'Etat le reconnaît et le tableau, à la page 52, le montre clairement avec une évolution des charges beaucoup plus rapide que celle des revenus. Le plan financier qu'il nous présente a déjà été ajusté, ramenant ainsi le déficit cumulé de la législature de 1,9 milliard à 630 millions.

A l'évidence, cela n'est pas encore suffisant, l'équilibre budgétaire n'étant pas encore atteint dès l'exercice 2014. C'est là que le programme de mesures structurelles sur lequel le Conseil d'Etat planche actuellement prend toute son importance. Ses premiers effets devront se faire sentir rapidement dès 2014. En outre, il ne faut pas perdre de vue les incertitudes qui planent sur cette planification et dont les conséquences financières pourraient être dévastatrices. Je pense ici à l'évolution des statuts fiscaux spéciaux, avec les conséquences qui peuvent en résulter aussi bien au niveau des recettes directes que de la péréquation financière ou même des contingences qui peuvent peser sur la Caisse de pension. La conséquence de cette situation est le renoncement unilatéral à des baisses d'impôt pour les personnes physiques alors qu'une motion, acceptée par le Grand Conseil, reste pendante sur la table du Conseil d'Etat.

Il est aussi surprenant de constater la retranscription chiffrée des priorités du Conseil d'Etat. A la page 55, on retrouve l'évolution des tâches publiques par nature entre le budget 2013 et le plan financier 2016. Si on calcule l'évolution en pour-cent entre 2013 et 2016, on constate que les dépenses qui évoluent le plus fortement sont le trafic (+42%) – ce qui peut se comprendre compte tenu de l'évolution démographique – mais, en position 2, on retrouve l'administration générale (+38%) et en 3^e position, la culture, les sports et les loisirs (+30%). Même compte tenu des explications données à la page suivante, il est pour le moins singulier, dans le contexte actuel, de voir l'administration générale, la culture et les sports devenir les enfants gâtés des budgets futurs. A titre de comparaison, les dépenses de formation vont progresser de 11% d'ici 2016 et l'ordre public devra se contenter d'un modeste 5% malgré la détérioration évidente de la sécurité publique depuis l'ouverture des frontières.

Je terminerai mon propos sur la politique d'investissements. Alors que de très grands projets, tel que le pont de la Poya, arriveront à leur terme durant la législature, le Conseil d'Etat prévoit un programme d'investissements à hauteur de 177 millions en moyenne annuelle, c'est-à-dire en augmentation de 60 millions par rapport à la moyenne annuelle prévalant durant la précédente période. Les insuffisances de financement qui en résulteront nous obligeront très rapidement à recourir à l'emprunt. Les amortissements et les intérêts pèseront d'autant sur les budgets de fonctionnement futurs. De mon point de vue, il faut encore réduire nos ambitions en termes d'investissements.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du programme de législature et du plan financier.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Certes, établir un plan de législation, y compris un plan financier, est un travail difficile à faire et notre groupe remercie le gouvernement pour le document fort intéressant qu'il nous a soumis. Il contient beaucoup d'informations intéressantes et identifie bien les défis de notre canton pour les années à venir. Ces défis que le Conseil d'Etat se propose de relever sont les bons. Nous avons besoin d'infrastructures adéquates et d'une formation de pointe pour faire face à la croissance démographique. Nous avons besoin d'emplois et d'une croissance économique. Cependant, plusieurs questions importantes ne sont pas abordées par le programme de législation. La baisse du pouvoir d'achat: le gouvernement souligne les risques économiques qui menacent ses finances mais ne dit rien sur leurs effets sur le porte-monnaie des ménages fribourgeois. Il propose certes une hausse des allocations familiales et des prestations compensatoires pour les familles modestes mais, en définitive, c'est un transfert de plus de la classe moyenne vers la classe moyenne. Les baisses fiscales seraient plus efficaces, comme le souligne une étude récente d'Avenir Suisse, baisses qui par ailleurs ont été votées par ce Parlement. Il suffit de les mettre en vigueur.

La lutte contre la bureaucratie – deuxième question sans réponse: Il y a 34 projets de lois prévus. 34! Le groupe libéral-radical espère que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil viseront non seulement la quantité mais aussi la qualité de la législation, évitant ainsi des incertitudes juridiques qui coûtent cher aux citoyens et aux entreprises. La simplification des procédures et la suppression des non-sens administratifs permettraient une meilleure efficacité, une amélioration du service à la population tout en économisant les deniers publics et en augmentant la satisfaction des collaborateurs.

A ces deux questions concrètes, on pourrait encore ajouter d'autres, comme celle-ci: «Comment le Conseil d'Etat veut-il lutter contre le risque d'une pénurie de logements?» ou «Comment l'Etat se rapproche-t-il des citoyens?»

Petit clin d'œil à tous mes prédécesseurs qui ont pris la parole. Avant de parler de plurilinguisme, M. le Président du gouvernement et tous mes prédécesseurs, pratiquons le bilinguisme!

Das Regierungsprogramm spricht in seinen sieben Herausforderungen von Ausbau, Entwicklung, Unterstützung, Festigung, Anpassung, Pflege, Sicherstellung – Begriffe, welche praktisch alle mit zusätzlichen Kosten und Aufwendungen verbunden sein werden. Wo – kann man sich da fragen – ist der Mut zum Verzicht? Wo erkennt man den unmittelbaren Willen, Dienstleistungen echt in Frage zu stellen oder

zumindest dahingehend zu analysieren, wie sie vielleicht kostengünstiger erbracht werden können? Wo könnte man Ausgaben reduzieren, ohne dass dabei die Bevölkerung merklich darunter leidet?

Diesen Fragen bleibt das Programm die Antworten schuldig. Wir hoffen daher sehr, dass uns die in Aussicht gestellten Sparmassnahmen die gewünschten Antworten liefern, denn eine Beschränkung auf eine Reduktion der Ausgaben wird nicht genügen, sind sie doch in den letzten Jahren kontinuierlich gestiegen.

Vous l'avez donc compris, limiter la hausse des dépenses ne suffira pas. Selon le projet de plan financier, il reste un déficit de fonctionnement de 629,5 millions. Or la Constitution interdit de présenter des budgets non équilibrés. Nous rappelons qu'une utilisation de la fortune pour contourner l'interdiction du déficit a été acceptée à contrecœur dans le cadre du budget 2013. Cette pratique doit rester exceptionnelle et nous nous opposerons fermement à toute nouvelle initiative dans ce sens. Limiter la hausse des dépenses ne suffira pas, nous l'avons déjà dit. Il faudra faire des choix et peut-être renoncer à des prestations. Le Conseil d'Etat doit faire une revue de détail des prestations, en évaluer l'efficacité et proposer la suppression de celles qui sont superflues. Du guichet social, dont la fréquentation laisse planer le doute sur son utilité, à la multiplication des plans et des conseils tous azimuts sur l'enfance, la vieillesse, la maladie mentale, l'éducation spécialisée ou l'intégration des étrangers en passant par des subventions versées sans obligation légale. Les potentiels d'économie existent. On pourrait encore énumérer beaucoup d'autres points mais, vu le temps limité, je m'arrête ici avec un exemple concret où il manque une vraie volonté pour aller de l'avant. Les réformes territoriales où le Conseil d'Etat évoque, à juste titre, les fusions de communes. Mais alors que les préfets ont rendu leur copie il y a bientôt cinq mois, la Direction des institutions a tardé à leur demander des approfondissements et des compléments. Cet attentisme a ralenti un processus dont notre canton a urgemment besoin. Le Conseil d'Etat aurait l'occasion de faire avancer une réforme très concrète, qui pourrait générer des économies particulièrement bienvenues en ces temps.

Enfin, il y a du travail! Nous encourageons fortement le gouvernement à renforcer son effort et à avoir le courage d'arriver avec des solutions parfois peut-être moins attractives mais efficaces.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical prend acte de ce programme et du plan financier.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Les silhouettes de l'évolution démographique de la page 13 résument d'une manière globale tout le programme de législature du Conseil d'Etat. Ces silhouettes, dont celle de gauche présente encore une certaine sveltesse et celle de droite un certain embonpoint – qui nous guette un peu tous –, ont un air de déjà vu. Effectivement, si elles ont un air de déjà vu, c'est que, ayant repris des statistiques d'il y a vingt ans, je voyais les mêmes deux silhouettes qui se profilaient, c'est-à-dire que, dans l'évolution démographique, il a été insuffisamment tenu compte de l'accroissement de la population par le biais de l'immigration et trop tenu compte du vieillissement de la population. Ceci fait que la pyramide des âges n'évolue pas aussi vite que nous l'aurions pensé. Ceci dit, la préoccupation du Conseil d'Etat est absolument justifiée en voyant que notre canton va atteindre 300 000 habitants d'ici 2–3 ans. Gouverner c'est prévoir, il est nécessaire de trouver des solutions pour que le canton de Fribourg puisse gérer d'une manière sensée tous ses nouveaux citoyens.

Alors, me direz-vous, qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que le groupe Alliance centre gauche, dans la lecture de ce programme gouvernemental, a trouvé fort intéressant les sept points évoqués par le Conseil d'Etat mais il lui manque quelque chose de fondamental, c'est une priorisation. Il y a une liste d'objets, liste d'objets qui tous, plus ou moins – nous pourrions discuter par la suite du bien-fondé de l'une ou l'autre des mesures – sont sensés. Par contre, nous ne trouvons pas au sein de ce projet gouvernemental des priorités. Il n'est pas dit: «Ça, nous voulons atteindre». «Ça, ce sera la priorité de la première année; ça, ce sera la priorité de la deuxième année. A la fin de la législature, nous aurons atteint ces points». Je crois que c'est une analyse qualitative intéressante mais, au niveau d'une volonté politique, elle pêche un peu par ce manque de priorisation. Il est intéressant et il eut été intéressant aussi de faire une comparaison point par point entre le programme gouvernemental 2007–2011 et le programme gouvernemental actuel. Nous pouvons constater une certaine discontinuité dans ces deux programmes gouvernementaux. Je donnerai un seul exemple. Une volonté, affichée très fort, par le gouvernement lors de la législature précédente était la volonté d'arranger la situation au niveau des infrastructures et de la capacité des communes à gérer la situation. Cette volonté-là a quelque peu disparu, en tous cas a été atténuée. L'idée du centre fort de la ville de Fribourg, qui était une idée-phare de la précédente législature, actuellement n'est plus qu'une acceptation d'une situation d'évolution par étapes; ce que nous regrettons!

Il y a un certain nombre de points dans ce programme de législature qui vaut la peine qu'on s'y arrête, notamment dans

le domaine de la formation, de la formation au niveau des Hautes Ecoles. Dans ce sens-là, nous souhaitons relever le fait que toute la formation aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire est, restera et deviendra encore plus fondamentale dans le canton de Fribourg. A notre avis ou de l'avis du groupe Alliance centre gauche, le Conseil d'Etat a pris une option un peu discutable sur l'attribution des HES pour la nouvelle législature dans le sens où elle affaiblit sa position vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Dans le domaine de l'innovation, nous avons parlé de Blue Factory, effectivement, mais les étapes concrètes de sa réalisation nous semblent encore manquer.

La cohésion sociale est quelque chose de fondamental. Pour nous et pour le groupe, il s'agirait de dire que si nous parlons de la nouvelle loi sur les personnes en situation de handicap – c'était leur journée officielle hier – il y aurait eu lieu de préciser que nous voulons absolument réaliser un certain nombre de choses durant cette législature et pas simplement évoquer le fait que la loi arrive.

J'en viens au point qui me semble aussi fondamental, celui des finances. Effectivement, là, je ne partage ni l'avis du président de la Commission financière sur la situation des finances du canton, ni l'avis émis par mon préopinant dans le sens où nous n'avons pas trop dépensé durant la législature précédente, mais nous avons beaucoup trop gaspillé de ressources financières avec les économies que nous avons consenties. Nous avons eu la chance durant les dernières législatures de pouvoir inverser la situation. Nous avons une situation où nous avons comme dans la plupart des cantons suisses, un déficit. Nous avons, actuellement, un bénéfice ou une fortune et nous avons fait des promesses lorsque nous avons acquis cette fortune, notamment concernant la deuxième année d'école enfantine, etc. Qu'avons-nous fait de ces promesses? Nous avons mis tous les objets dans le ménage courant et ce que nous avons mis en réserve pour financer les années d'école enfantine, nous l'avons aussi mis dans le ménage courant. Alors, nous pouvons nous permettre un certain nombre d'années où nous puissions effectivement – 38 millions peut-être – une année ou l'autre dans la caisse commune.

C'est avec ces considérations que nous prenons acte de plan financier.

Ganioz Xavier (*PS/SB, FV*). Depuis juillet, on annonce des coupes budgétaires à l'encontre du personnel de l'Etat, alors que dans le programme du gouvernement et plan financier les mesures ne sont citées explicitement qu'à deux reprises,

en pages 48 et 61, en dix petites lignes, c'est tout! Il s'agit pourtant du sort de milliers de personnes qui œuvrent au quotidien pour réaliser la politique du Conseil d'Etat sous le contrôle et l'aval de notre instance. Ce personnel a été alarmé. Il nourrit depuis des craintes légitimes. Dans son plan financier, le gouvernement indique, avec des pincettes, que la progression des traitements devra être stabilisée jusqu'au retour de l'équilibre. C'est une autre manière de dire que les salaires sont gelés et ceci pour une durée inconnue. Cette mesure et l'insécurité qu'elle entraîne vont peser tant sur le portefeuille que sur la motivation du personnel de l'Etat. Or on ne peut pas oublier que ces dernières années celui-ci a déjà été mis à forte contribution, notamment par la prolifération des postes forfaitaires qui laisse planer une véritable épée de Damoclès sur les emplois concernés, malgré l'ancienneté, et par le fait que ce personnel a été mis, encore récemment, devant l'obligation d'accepter une remise en question de ses conditions de retraite et de prévoyance professionnelle.

Le plan financier prévoit également l'externalisation de certaines tâches. Cette mesure, qui se révèle la plupart du temps plus onéreuse que l'accomplissement d'une mission par un service d'Etat, contribue également à menacer directement l'emploi au sein des services publics. Comme si cela ne devait pas suffire, le gouvernement projette dans son plan financier que l'essentiel des économies – qui sera réalisé sur le dos du personnel – proviendra de la réduction de plus de la moitié des nouveaux postes sollicités. Cela ne représente que 420 postes accordés sur les 900 demandés et pourtant jugés nécessaires. Le coût de ces places de travail sacrifiées cumulé sur quatre ans passerait ainsi de 277 millions à 117 millions de francs, soit une économie de 160 millions sur un budget global de plus de 3 milliards de francs. 160 millions, c'est une somme, c'est vrai, mais cette économie-là se justifie-t-elle? Est-elle réellement opérée au bon endroit? On peut en douter lorsqu'on lit les premières pages du programme de législature dans lesquelles le gouvernement base son action à venir sur la maîtrise d'une démographie galopante. Comment le Conseil d'Etat peut-il prétendre tenir pareil défi en sapant son principal atout d'exécution, son propre personnel? Le document que nous présente le gouvernement n'y répond pas. On nous annonce un plan d'assainissement, un plan d'économies qui sera présenté à l'automne seulement. Cela ne suffit pas, le gouvernement doit répondre à présent alors que l'on nous demande de prendre acte de sa copie. Le personnel de l'Etat a été alerté et mis dans l'expectative depuis le milieu de l'été et ceci par son propre employeur. Ce dernier se doit de lui répondre sans atermoiement. Notamment, le personnel de l'Etat doit-il s'attendre à d'autres mesures que celles déjà avancées? Et quelles mesures compensatoires relatives au personnel le gouvernement compte-t-il mettre

en place pour garantir la bonne exécution des engagements qu'il met en avant dans son programme?

Page Pierre-André (*UDC/SVP, GL*). Je partage la position de mon groupe concernant le programme gouvernemental de la nouvelle législature 2012–2016.

J'ai pris connaissance avec plaisir de la position du Conseil d'Etat qui veut positionner Fribourg comme un acteur clé de la filière agroalimentaire en Suisse. En page 25 du programme, chapitre 6.7, vous réalisez mon souhait dans la première partie de l'alinéa qui me convient très bien. Je vous remercie de mettre à disposition des agriculteurs des structures pour permettre aux paysans de s'adapter à la nouvelle politique agricole 2014–2017.

Mon souci concerne la deuxième partie du chapitre qui concerne la cohabitation de l'Agroscope avec l'Institut agricole de Grangeneuve. L'ancien conseiller d'Etat avait réussi à obtenir la venue de l'agroscope ALP Liebefeld à Grangeneuve. Quelques années ou quelques mois après cette décision, je m'inquiète. J'ai l'impression que ce dossier s'enlise et que l'on n'avance pas. Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à mon avis, il est important et indispensable de nommer un chef de projet qui ne soit ni de l'Institut ni de l'Agroscope pour qu'il fasse avancer ce projet. Il est important que la venue de l'Agroscope se réalise et que la collaboration soit efficace et saine dans l'intérêt de la recherche, de l'agriculture suisse et de notre canton de Fribourg. La réussite de ce déménagement et de cette collaboration est indispensable. Vous n'avez pas le droit de manquer ce défi.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Notre canton a la chance d'être un pôle important en matière académique, puisqu'il accueille notamment une Université et de nombreuses Hautes Ecoles spécialisées. C'est une force pour notre Etat. Cela nous permet d'accueillir des jeunes hautement formés et qualifiés. Ce sont aussi eux notre avenir. Nous devons veiller à pouvoir leur offrir des places de travail à proximité. Face à notre croissance démographique, nous avons aussi besoin, ne l'oublions pas, de main-d'œuvre peut-être moins qualifiée sous l'angle des diplômes, mais indispensable pour notre société. Il me paraît donc primordial d'améliorer les possibilités offertes pour l'implantation de nouvelles industries, pour le développement des entreprises existantes et ainsi de permettre une augmentation du nombre d'emplois dans notre canton. Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, je vous invite sans attendre à améliorer les conditions cadres en la matière, notamment en terme de politique foncière, de promotion économique et de formation professionnelle. Cela me paraît très urgent et très important. Notre canton ne

doit pas devenir un canton dortoir. Faisons tout pour pouvoir proposer des places de travail en suffisance et à proximité pour toute notre population active. De mon point de vue, ceci doit être une priorité durant la présente législature. C'est indispensable pour renforcer notre activité économique et ainsi pour pérenniser nos finances publiques.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Les sept défis du programme gouvernemental mettent le doigt sur les problèmes qui nécessitent une intervention. Ils sont bien ciblés. Toutefois, les réponses qui sont données sont à mes yeux souvent trop générales, peu ancrées dans la réalité du terrain. J'en prends pour exemple la lutte contre la pauvreté. La réponse donnée est un rapport régulier sur la pauvreté. Sans prétendre que ce rapport soit inutile, je pense qu'il ne ferait que repousser la mise en place de mesures efficaces. Les services sociaux régionaux connaissent suffisamment la réalité du terrain. Il suffit de leur demander ce qu'elle est et quels moyens seraient efficaces pour lutter contre la pauvreté. En outre, certains services cantonaux ont besoin d'être restructurés, voire d'avoir des moyens supplémentaires. Je pense à la Caisse de compensation, au Service de l'enfance et de la jeunesse. En améliorant l'efficacité de ces services, vous améliorez directement la situation de beaucoup d'enfants ou d'adultes dont les situations se péjorent, parce qu'on ne peut pas intervenir assez rapidement. Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, le climat économique nous oblige à aller vers l'essentiel. Ne cherchons pas des effets de manche.

Un autre domaine mériterait des moyens qui pourraient apporter des économies. Si M. Thomet faisait référence aux fraudes fiscales, je parlerai des abus à l'aide sociale. En augmentant le nombre des inspecteurs, vous assurez des rentrées importantes. Ainsi en ville de Zurich, douze inspecteurs ont rapporté 8 millions. Avec un seul inspecteur, le canton est loin du compte. En outre, des contrôles plus fréquents rassureraient le citoyen qui a le droit de savoir ce que l'on fait avec ses impôts. Je vous demande donc de viser l'efficacité. Je vous remercie.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). La dernière législature a vu systématiquement le Conseil d'Etat mettre en avant la politique foncière active comme outil nécessaire et prioritaire au développement économique. Dans le programme gouvernemental 2012–2016, on ne parle pas ou plus de cette politique foncière active. Est-ce volontaire ou est-ce un constat d'impuissance vis-à-vis du droit foncier rural? Il faut protéger nos bonnes terres agricoles, c'est évident. Par contre, nous perdons des emplois au profit de cantons voisins parce que des terrains stratégiques pour le développement économique ne sont pas en main des collectivités

publiques et parce que les infrastructures permettant l'accessibilité à ces terrains ne sont pas réalisées, voire même pas planifiées. Je pense entre autre à des zones dans l'agglomération de Fribourg, comme Bertigny ouest, Chandolan, la Chassotte, mais aussi dans d'autres districts, notamment en Gruyère avec le cas Bumotec. Pire encore, on ne tire même pas les conséquences d'un échec pour prendre des mesures visant à être plus performant à l'avenir.

Question à notre gouvernement: quand disposerons-nous d'une stratégie pour une vraie politique foncière active?

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je pense que le Conseil d'Etat devrait prendre certainement plus de hauteur par rapport à certaines tâches et avoir une vision à plus long terme. Quand je dis long terme, je pense à 20 ou 30 ans, selon les différents domaines. Je prends l'exemple des routes de contournement. On a construit le pont de la Poya et à peine a-t-on décidé de le faire que l'on s'est rendu compte qu'il n'était peut-être pas aussi bien situé qu'on l'aurait voulu. On a fait une route des Muëses qui – si l'on veut une vraie route de contournement – aurait dû passer peut-être par Froideville pour être vraiment liée depuis Marly à Posieux et à la route de Matran. Actuellement, on étudie les routes de contournement. Dans la périphérie de Fribourg, ces routes de contournement doivent être intégrées dans une vision à long terme. On ne peut pas construire quelque chose qui ne se lie pas avec des futures constructions. Il en est de même avec les gares. Aujourd'hui, on prévoit de construire ou de déplacer des gares. Il est important de voir où la démographie va augmenter, où les infrastructures existeront dans le futur et où on veut les construire, de manière à pouvoir équiper ces zones de transports publics efficaces. Seule cette vision à long terme permettra à Fribourg d'exister entre Berne et Lausanne.

On parle de la maîtrise des postes de travail. Certes, c'est important, mais pour maîtriser les postes, il faudra aussi maîtriser les tâches. Nous devons être plus pragmatiques dans les différentes tâches que l'on effectue. On doit revoir les tâches dans chaque service. Si on ne revoit pas les tâches, le travail existe. Il existe parce qu'il y a beaucoup trop d'intervenants dans chaque dossier. On le voit au niveau des constructions où le nombre d'intervenants est énorme. Il y a 16 ans que je suis au conseil communal et je constate que la tâche s'est complexifiée. Nous avons beaucoup trop de travail car il y a beaucoup de services qui se prononcent. Ça ne va plus. Le nombre d'intervenants doit diminuer. C'est à ce moment-là que l'on pourra maîtriser les postes.

On parle également de la loi sur les chiens. Le Grand Conseil a fait une loi sur les chiens qui devait être simple et pratique. La mise en œuvre est une vraie catastrophe. Nous avons créé un service immense. On a complexifié tout ceci et ce n'est pas ce que le Grand Conseil voulait. C'est un exemple parmi d'autres. En préparant les projets de loi les services eux-mêmes pourraient corriger ce défaut. Ce n'est pas le cas puisqu'ils se plaignent d'avoir trop de travail. Lorsqu'ils préparent un projet de loi, ils arrivent avec des propositions qui complexifient tout. Les services doivent réfléchir quand ils préparent un projet de loi au travail qu'ils auront avec le projet qu'ils proposent. Nous, nous pouvons faire quelques amendements, quelques propositions, mais ce sont les services eux-mêmes qui arrivent avec ces projets de loi.

Nous ne pouvons pas accepter que les communes soient le dernier maillon de la chaîne comme toujours et doivent prendre les frais qui ne peuvent pas être supportés par l'Etat. Ainsi, j'espère que le Conseil d'Etat ne fera pas subir aux communes tous les frais qu'il ne pourra assumer.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je vous remercie Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat du programme gouvernemental et plan financier. Je vous remercie aussi de l'inventaire très vaste des propositions que vous nous avez faites, en tout cas des sujets dont vous allez tenir compte et sur lesquels vous allez vous pencher pendant cette législature. Je voudrais citer ici deux éléments qui me semblent manquer ou qui ne sont pas assez fortement représentés au sein de votre programme.

D'une part, il me manque une vision philosophique, une vision philosophique générale qui n'est pas seulement axée sur notre canton. Il y a bien sûr des éléments qui touchent notre canton au sein des cantons voisins et au sein de la Suisse, mais je pense à notre canton au sein d'une société mondiale, qui actuellement connaît des profondes mutations et qui, si elle poursuit dans le même sens et à la même vitesse, va clairement dans le mur. L'inégalité de la répartition des richesses à travers la planète, comme à travers notre société est croissante. Il est clair que l'inégalité de répartition des richesses amène des problèmes, les migrations par exemple qui n'auraient pas lieu si la solidarité mondiale et la solidarité au sein de notre société était un petit peu plus forte. Je crois que personne d'entre nous n'aurait envie d'aller habiter au Congo ou au Zimbabwe parce qu'en Suisse il n'y aurait pas de quoi se nourrir ou que l'on vivrait une situation difficile. Je vous rappelle qu'au 19^e siècle, le canton de Fribourg payait ses citoyens pour partir à l'étranger. Nous étions dans la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui de nombreux pays sur la planète et il est clair que cette répartition

des richesses, qui ne se fait pas de manière correcte, amène beaucoup de problèmes et de conflits. J'attends dès lors cette vision philosophique à ce niveau, mais également au niveau de l'état de la planète elle-même qui, actuellement, n'est pas excellent. Nous avons encore lu aujourd'hui dans «la Liberté» les résultats d'un processus de Kyoto: 20 ans pour mettre en ordre des gaz à effet de serre. On voit que les objectifs ne sont absolument pas atteints. Ces questions devraient être au centre de ce que le préfet de la Gruyère a dit dans une interview récente à «la Liberté», à savoir que nous serons obligés de changer d'attitude et de comportement. J'attends de votre part quelques éléments qui s'adressent à la population, en disant que nous ne pouvons pas continuer comme cela. Nous devons adopter d'autres modes de fonctionnement. Nous avons tous ensemble préparé une loi sur l'énergie, que je considère comme une loi pionnière de Suisse. Nous avons vu le résultat malheureux de la votation du week-end passé. En voyant le résultat de cette votation qui montre un certain égoïsme, nous devons aller de l'avant et expliquer encore plus les enjeux et locaux et mondiaux à notre population et travailler avec elle dans ce sens. C'était pour le point d'une philosophie générale qui manque dans votre programme de législature.

Deuxième remarque, il s'agit des priorités et des points forts. Vous avez axé une grande partie du programme gouvernemental sur la croissance démographique. Je trouve qu'ensuite les propositions pour maîtriser cette croissance démographique sont relativement variées et vont pêle-mêle de la maîtrise de l'aménagement du territoire aux routes de contournement. J'ai déjà un petit peu plus de peine à comprendre. J'aurais attendu que le gouvernement dise clairement que nous avons dans notre canton trop de zones à bâtir. Nous le savons et nous avons quelque chose à faire à ce niveau. Nous devons réduire l'étendue de nos zones à bâtir. Il en va de la dispersion de l'habitat, de la mobilité qui est liée, du développement des infrastructures scolaires et autres qui lui sont liées.

Je voudrais prendre un autre exemple, celui du canton et du centre fort. Notre canton a un petit peu abandonné le projet. Je sais toutefois que ce n'est pas facile. Je demande non seulement au gouvernement de prendre son bâton de pèlerin pour ranimer et renforcer cette idée, mais aussi à M. Clément, M^{me} Schnyder, aux élus, aux maires et aux syndicats des villages de faire ce qu'ils doivent faire pour réussir à constituer ce centre fort. Un grand merci déjà!

Comme troisième exemple, je remercie M. Vonlanthen de l'écoute qu'il a eue face aux propos que nous lui avons tenus avec mon collègue Thévoz concernant un projet phare qui a

été présenté comme un des projets du 21^e siècle du canton de Fribourg, à savoir le site Cardinal que l'on appelle «Blue Factory». J'apprécierai au passage que l'on trouve un nom qui ne soit pas anglais pour qualifier un des projets majeurs du canton de Fribourg au 21^e siècle. Merci! Ce projet, pour nous actuellement, est excessivement vague encore. On n'a pas eu d'état des lieux sur ce projet depuis le vote au Grand Conseil sur l'achat des terrains. Nous avons eu l'occasion de le voir à travers nos discussions avec le Conseil d'Etat et force est de constater que, pour l'instant, soit la structure organisationnelle, soit la manière dont est gérée la partie des contenus, soit même la manière dont est gérée la partie zéro carbone ne peut pas nous rassurer pleinement. Je voudrais, par rapport à ce projet, rappeler l'âge des pionniers dans le canton de Fribourg. Il faut se rappeler que quand Guillaume Ritter a construit le barrage de la Maigrauge, ce barrage était le plus haut barrage en béton d'Europe. Il a amené l'industrialisation sur le plateau de Pérolles en quelques années, quelque chose de phénoménal! On s'est battu pour une université ici. C'était également un projet qui n'allait pas de soi. J'attendrais que l'on ait de très hautes ambitions pour le projet comme Cardinal. Fribourg est plus petit et moins riche que beaucoup d'autres cantons. S'il veut exister, il doit se démarquer par des contenus, des projets et des visions qui sont particulières. Merci de développer les visions particulières, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat. Vous en serez remerciés probablement une fois. Je vous rappelle que Julien Schaller, il y a 150 ans, a amené le train à Fribourg et il vient de se voir décerner une esplanade, 150 ans après! Ne perdez pas espoir, votre tour viendra peut-être...

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). M. Suter, on ne pouvait rêver meilleure mise en scène que d'intervenir après votre intervention. Je connais l'art difficile d'un plan de législature. En cela, je partage les soucis du pouvoir exécutif et je remercie le Conseil d'Etat pour son travail important. Par contre, je vais me joindre à plusieurs interventions et interpeler le Conseil d'Etat, non pas pour ce qu'il dit, mais plutôt sur ce qu'il ne dit pas ou plutôt qu'il ne dit plus, malgré le fait que dans son introduction, M. le Président du Conseil d'Etat ait prononcé quelques paroles encourageantes dans ce domaine.

En page 35 du programme gouvernemental, on trouve enfin un paragraphe concentré sur l'un des partenaires de l'Etat, les communes, comme si le Conseil d'Etat avait peut-être un petit peu oublié qu'un citoyen de l'Etat est aussi celui d'une commune. On y lit notamment que «la poursuite de l'encouragement aux fusions de communes» est une mesure qui doit «permettre de répondre aux enjeux sociétaux, politiques et techniques qui marqueront l'action publique communale». Que voilà une affirmation que je partage! Cela est d'autant

plus vrai que le Conseil d'Etat affirme qu'il s'agit «d'atteindre les objectifs fixés par la loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes». Dans le contexte de la situation telle qu'évoquée par tous mes prédécesseurs qui sont intervenus sur ce point, la thématique de la fusion devient encore plus actuelle. En effet, indépendamment du fait étrange et fâcheux que le Conseil d'Etat ne parle plus d'un centre fort pour un canton fort et prend à quelque part le risque de voir le train Berne–Lausanne ne plus s'arrêter à Fribourg, alors même que la consultation de toutes les communes, dans tous les districts, relative aux plans de fusions des préfets n'a même pas été engagée, je suis surpris, déçu et choqué d'un article dont j'ai pris connaissance la semaine dernière. Je ne vous cacherai pas, M^{me} la Conseillère d'Etat, que les propos que j'ai lus il y a quelques jours ne sont pas faits pour motiver les troupes.

Concernant la ville de Fribourg, elle a entrepris ses travaux avec les communes alors concernées par l'initiative «Fusion 2011». Elle a pris l'initiative avec ses partenaires d'inviter la commune de Marly, de négocier avec les auteurs de l'initiative la reprise des travaux dans le but d'une fusion à six. Elle a ensuite vu trois de ses partenaires la quitter pour une autre démarche. Toutes ces démarches associées à celles de l'Etat, en collaboration entre elles, nécessitent de la part de tous un doigté particulier. Dans cet état d'esprit, je souhaite que les travaux concernant ces consultations continuent. Je suis tout à fait favorable à une fusion d'un grand Fribourg.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Permettez-moi un bref commentaire concernant le défi N° 6, dont un des buts est d'optimiser le fonctionnement des structures territoriales. La question des fusions déjà évoquée dans cette salle est sur le tapis depuis plusieurs années déjà. Plusieurs visions ont été élaborées et je pense notamment aux plans de fusions des préfets. Il conviendrait maintenant dans ce programme de législature d'y apporter la suite qu'il convient. Or, on trouve dans les projets législatifs une révision de la loi sur les préfets. C'est un petit peu minimaliste. D'autres lois qui sont des carcans aux projets de fusions méritent une mise à jour profonde. Je pense à la loi sur les communes, à la loi sur les agglomérations et toutes les lois connexes qui touchent le territoire. Seule une refonte profonde de ces lois permettra aux nouvelles structures, dont le centre fort fait partie, de se mettre en place.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Le programme de législature qui nous est proposé ici est un programme très ambitieux. On y trouve beaucoup de choses. C'est en quelque sorte un paquet cadeau qui, saison oblige, est octroyé aux députés. Bien souvent, comme tout paquet cadeau, c'est l'emballage

qui est plus beau que le contenu. Lorsque l'on découvre l'intérieur, on tombe sur des surprises. Ces surprises sont les priorités que vous entendez donner, M. le Président du gouvernement, au cadeau que vous nous faites. Priorités oui, mais à quel prix? Tout d'abord, je crois qu'il est important que l'on relève ici qu'il ne faudrait pas que les priorités se fassent au détriment de la personne. Tout ce qui est actuellement considéré comme des avancées sociales, culturelles et éducatives ne devraient pas, sous prétexte d'économie, passées à la trappe. Lorsqu'il s'agira d'apporter une réponse adéquate à la démographie galopante, il faudra que, dans sa grande sagesse, le gouvernement pense à doter les diverses infrastructures de moyens et de personnel adéquats et ne rechigne pas, même si des efforts sont voulus. Je crois qu'il faudra y répondre, toute proportion gardée.

Un autre élément qui m'inquiète dans cette situation est le report des charges sur les communes. Nous avons beaucoup parlé du désenchevêtrement des tâches qui est actuellement le moyen de trouver des solutions, si ce n'est «la» solution, à la situation problématique du canton financièrement parlant. Pas de transfert de charges sur les communes par le désenchevêtrement parce que, effectivement, si l'on essaie d'améliorer la situation financière du canton par ce biais-là, on risque d'arriver à une situation où les communes se retrouveront devant un problème. Sans compter aussi qu'à l'heure actuelle déjà, il existe des transferts occultes que probablement personne n'a voulu, mais qui se trouvent être exactement le cas dans les faits. Pour donner un exemple: les sorties avancées d'hospitalisation où vous êtes à peine recueillis et déjà de retour à domicile. Les soins à domicile doivent prendre le relais des prestations hospitalières avec pour les communes un surcoût que cela génère. Ce n'est pas le seul exemple.

Ensuite nous avons beaucoup parlé de Grand Fribourg, du centre fort, de fusions. Si l'on estime que la solution financière passe par la fusion, on se fait probablement beaucoup d'illusions. Pour ma part, si l'on veut effectivement encourager les fusions, il faut, comme l'a dit mon collègue Piller, faire beaucoup plus que simplement un décret financier qui doit permettre aux communes de se marier. Pour avoir fait l'exercice, je peux vous dire que la solution est loin d'être aussi évidente qu'on ne le pense. Mesdames et Messieurs les Commissaires du gouvernement, peut-être que ce serait l'occasion rêvée de dépoussiérer un peu toutes les législations des contraintes qui sont toujours plus importantes, plus tatillonnes et plus coûteuses que l'on trouve dans moult législations. Je pense notamment à la législation de tout ce qui est parascolaire, de tout ce qui s'applique à l'aménagement du territoire ou encore aux EMS, etc. Le moment serait

venu de revenir sur terre et de prévoir une rationalisation dans la gestion, qui suppose moins de personnel, moins de contrôles et une manière plus «échelle humaine» de traiter certains problèmes. Un point important à mon sens est d'éviter le transfert de la fiscalité des personnes morales sur les personnes physiques. Si l'on veut encourager l'implantation d'entreprises, il ne faudra pas imaginer que, par le biais de la baisse de la fiscalité des entreprises, on arrivera ainsi à compenser les pertes, grâce à la fiscalité des personnes physiques.

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, vos efforts porteront sans aucun doute sur un maintien d'équilibres financiers, qui se fasse non pas au détriment des acquis, mais certainement en innovant, en trouvant, grâce à l'imagination dont vous saurez faire preuve le moment venu, des nouveaux moyens qui rendent certainement beaucoup plus réalistes les propositions du plan de législation.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). En préambule à mon intervention, j'aimerais exprimer un vœu pour le futur ou un regret sur le contenu du programme gouvernemental. Afin de bien comprendre l'évolution de notre canton et de ses futurs défis, j'estime nécessaire d'avoir un regard sur un minimum d'histoire de notre canton, notamment en matière financière. A ce titre, je vous demande à futur d'intégrer de manière succincte l'évolution des charges et des revenus durant les dix ou vingt dernières années, comme cela se fait notamment dans la plupart des communes. Un simple graphique serait lourd d'informations et garant de transparence, comme il l'est d'ailleurs pour l'évolution démographique. Rebondissons sur cette évolution. Je me permets de constater que les affirmations concernant les conséquences des baisses fiscales sont largement surestimées. En effet, est-il nécessaire de rappeler que si le canton avait eu plus de moyens, le Grand Conseil n'aurait pas eu de problème d'imagination pour dépenser ces données supplémentaires. Je rappelle ici également que, malgré les baisses fiscales accordées, le revenu des impôts a plus que doublé durant les vingt dernières années. Ceci n'est pas l'unique conséquence du développement démographique et je ne parle pas des taxes. En comparaison intercantonale, le porte-monnaie du contribuable fribourgeois est très, voire trop, sollicité. Avant de prévoir des nouvelles charges fiscales et de péjorer les conditions cadres de notre canton, nous devons privilégier les économies, notamment en supprimant les non-sens et abus administratifs qui péjorent les finances cantonales, les finances communales, la qualité de vie de nos citoyens et qui surchargent et péjorent les qualités de travail des collaborateurs de notre canton.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Mon intervention concerne le point 4.1, défi n° 1 «Aménagement du territoire». La première

phrase du point 4.1 est: «Un aménagement du territoire maîtrisé doit permettre d'accueillir les 300 000 habitants attendus d'ici à 2014». L'aménagement du territoire est-il maîtrisé dans le canton de Fribourg? A mon avis, la réponse est plutôt négative. Au contraire, nous avons plutôt l'impression que le canton a perdu la main sur cet aménagement. On constate trop de mitages du territoire, l'implantation, même à l'heure actuelle, d'énormes zones de villas en dehors de toutes infrastructures de transport ou encore la création de zones à bâtir, non pas dictées par des politiques d'aménagement du territoire, mais par des politiques fiscales. Je fais ici référence au quartier du Verné à Vuisternens-en-Ogoz où l'on se trouve en dehors de tout. A l'heure où les centres commerciaux se bâtissent à grande vitesse, surtout d'une manière horizontale et sans égards à la surface gaspillée, la seule question à se poser n'est pas celle de savoir s'il est encore possible de corriger ce problème, mais plutôt de savoir comment stopper cette hémorragie. Dans ce programme gouvernemental, au lieu de la phrase «tout va très bien Madame la Marquise», j'aurais préféré «Houston, we have a problem». Les belles promesses sont rassurantes, mais un peu d'autocritique pour relever les erreurs du passé en vue de ne pas commettre d'autres erreurs aurait été plus salutaire, même si le programme gouvernemental n'est pas un mur de lamentations.

Lorsque je vois fonctionner les services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, je pense encore que ces services n'auront bientôt plus les moyens de fonctionner. On le voit actuellement avec l'allongement des procédures de mise à l'enquête et toutes les autres procédures en relation avec l'aménagement du territoire. Quand je vois les nouveaux buts que s'est fixés le gouvernement qui a déjà pris certaines mesures, certes un peu molles à mon goût, je me demande comment, sans supplément de personnel, ces services vont désormais encore avoir les moyens d'assurer les buts qui sont les leurs.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Es wurde von verschiedenen Seiten bedauert – und ich schliesse mich an –, dass der Staatsrat keine Prioritäten gesetzt habe. Hätte er dies getan, wäre auch der Finanzplan einfacher und konkreter zu erstellen gewesen. So stehen nun Projekte ohne finanzielle Absicherung da. Das ist bedauerlich. Weil der Staatsrat keine Prioritäten setzt, ist die Einladung an uns Grossräte und Grossrätinnen gross, dass wir dies tun.

Für uns Sozialdemokratinnen und Sozialdemokraten ist klar, dass der Schwerpunkt der Legislatur bei Gesetzen und Projekten zu legen ist, die den sozialen Zusammenhalt stärken. Diesbezügliche Projekte sind nebenbei die einzigen, welche in die Zukunft projektieren und konkret aufzeigen, wie die

Vielfalt der Bevölkerung unseres Kantons und ihre Bedürfnisse berücksichtigt werden könnten.

Es wurde verschiedentlich erwähnt, dass zu viele Themen darauf ausgerichtet seien, neue Gesetze zu schaffen. Warum nicht, wenn sie den Kanton und die Absicherung seiner Bevölkerung weiter bringen? Und nur nebenbei sei bemerkt, dass einige Gesetzesvorhaben Schulden aus der letzten Legislatur sind. Diesbezüglich ist die Arbeit geleistet und kann hoffentlich bald abgeschlossen werden. Als Beispiel sind hier die Gesetze über die obligatorische Schule, die Pädagogische Hochschule oder über die HES-SO Freiburg zu nennen.

Berset Solange (PS/SP, SC). Les grandes lignes esquissées par le Conseil d'Etat à la page 61 en vue d'un assainissement des finances cantonales me laissent perplexe, tout comme elles laissent perplexe le groupe socialiste. Le Conseil d'Etat parle de limitation du nombre de nouveaux projets, cela veut dire que vraisemblablement il n'y en aura plus. Il parle également de réforme structurelle des tâches étatiques et surtout de limitation de nouveaux postes. Il nous dit aussi qu'il devra freiner la dynamique dans l'ensemble des secteurs. Ce serait vraiment bien que le Conseil d'Etat nous donne quelques pistes, car pour l'instant il se tient à de grandes phrases générales qui ne nous donnent pas de réponse concrète. Car comment veut-on faire de Fribourg un canton fort, enfin d'après ce qu'on a entendu et pour autant qu'on veuille toujours faire de Fribourg un canton fort, et en même temps affirmer qu'il faut freiner la dynamique dans l'ensemble des secteurs? Le groupe socialiste aimerait connaître les mesures, je l'ai déjà dit, que le Conseil d'Etat envisage. Quelles seront-elles? Dans quels domaines? Le groupe, et cela a déjà été relevé par un de mes collègues, est très inquiet par la volonté de couper de manière drastique dans les postes de travail. Comment continuer à prendre en charge les personnes plus fragilisées dans notre société, notamment dans les homes, si l'on ne peut pas octroyer des lits supplémentaires pour cette prise en charge? Pourquoi ne pas mettre des moyens plus importants pour les institutions spécialisées pour les personnes avec handicap, au Service de l'enfance et de la jeunesse et dans de nombreux autres domaines? Ainsi, il faut vraiment que le Conseil d'Etat nous donne les mesures qu'il entend mettre en place pour satisfaire aux besoins du canton.

Je pose aussi la question de l'introduction des prestations complémentaires pour les familles à revenu modeste prévues par la Constitution cantonale. Durant la précédente législature il n'y avait rien eu pour raison d'économie. Qu'en sera-t-il pour le futur puisque le Conseil d'Etat veut geler tous les nouveaux projets et qu'il n'y a rien non plus au budget 2013? J'ai un souhait, tout comme le groupe socialiste, c'est

que le Conseil d'Etat soit très vigilant dans tous les domaines que je viens de mentionner, afin de ne pas précariser encore plus la situation de nombreuses familles fribourgeoises. Le Conseil d'Etat peut faire des choix qui ne fragiliseront pas ces familles, dans d'autres secteurs qui peuvent être aussi analysés plus en profondeur.

Je remercie le Conseil d'Etat pour les mesures qu'il nous soumettra et surtout pour nous donner vraiment des pistes concrètes. Chaque parti, on l'a entendu, y va de sa recette. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique veut réduire les postes de travail, le groupe de l'Union démocratique du centre veut réduire les investissements, le groupe libéral-radical veut réduire les impôts et surtout réduire les aides aux personnes les plus faibles. Eh bien le groupe socialiste veut tout simplement que le Conseil d'Etat se donne les moyens nécessaires pour que chaque habitante et habitant de ce canton puisse vivre dans la dignité.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Permettez-moi juste de corriger ce que vient de dire M^{me} Solange Berset: le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique ne dit pas qu'il faut réduire les postes de travail, mais limiter la croissance de nouveaux postes. Cela fait une différence quand même significative et je tenais à le préciser pour que nous soyons aussi complets avec ce que nous avons dit. J'avoue qu'il y a du bruit dans la salle et peut-être vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit.

Le Rapporteur. Je vais faire un résumé de tout ce qui a été dit. Ce ne sont pas moins de 19 intervenants qui se sont exprimés dans ce plénum. Tous ces intervenants ont apporté leur analyse avec des ingrédients qui se recoupent parfois, d'autres qui s'opposent. Certains ingrédients sont nouveaux. M. Benoît Rey a apporté le piment; le dosage est différent de ce que j'ai dit ou il a mal compris peut-être ce que j'ai dit dans mon entrée en matière sur ce programme gouvernemental. J'ai bien précisé que nous devons faire attention aux coûts de fonctionnement, soit ne pas dépenser plus que ce que nous avons. Par contre, au niveau des investissements, c'est vrai, une fortune est là, il y a des provisions disponibles qui seront automatiquement utilisées pour des investissements car on ne peut pas faire que d'entasser. Il faut aussi utiliser les réserves qui sont là pour ça. Donc, peut-être le dosage n'est pas identique entre sa vision et la mienne, mais l'objectif est de continuer d'avoir des investissements pour maintenir cette dynamique dans le canton de Fribourg.

Maintenant, je vais redonner la parole à chaque conseillère et conseiller d'Etat. Ils ont enfilé leur tablier et vont pouvoir disséquer chaque élément développé par vous.

Godel Georges, président du Conseil d'Etat. Je vous donnerai quelques réponses générales et ensuite je passerai directement la parole, selon l'ordre protocolaire, à mes collègues du Conseil d'Etat, en commençant bien entendu par notre présidente élue.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus, avec plus ou moins d'enthousiasme ou d'optimisme. Mais d'une manière générale on peut être satisfait du débat. On peut être satisfait du débat d'une manière générale, mais entre ceux qui disent qu'on en fait trop et ceux qui disent qu'on n'en fait pas assez, évidemment on se trouve au juste milieu. Certains ont dit qu'il faudrait plutôt être au centre droit. Vous le savez, les directeurs des finances sont connus pour peindre le diable sur la muraille. En écoutant l'un ou l'autre d'entre vous, en particulier M. le Député Thomet, j'ai constaté qu'il était encore plus pessimiste que le Directeur des finances... Mais j'aimerais quand même vous rassurer, d'une manière générale, le canton va relativement bien. Nous n'avons aujourd'hui pas de dette. On identifie des problèmes et nous devons leur trouver des solutions. Je pense que c'est important de le dire et d'ailleurs j'en reviens aux propos philosophiques de M. le Député Suter que j'ai bien appréciés, lorsqu'il a notamment dit à propos de l'immigration: «personne d'entre nous ne voudrait aller habiter au Congo». Cela signifie qu'on est relativement bien chez nous. Bien sûr, certains d'entre vous ont dit qu'on était un petit peu mou, qu'on n'avait pas assez d'ambition, notamment en ce qui concerne les investissements. Permettez-moi de rappeler et vous avez vu le budget 2013, que les investissements ont augmenté de l'ordre de 28% par rapport à la dernière législature. Je crois que seulement sur la base du budget 2013 et du plan financier, en termes d'investissements, même s'il faudra revoir, le Conseil d'Etat démontre sa ferme volonté d'investir. Mais évidemment pour investir il faut mettre les moyens à disposition et pour mettre les moyens à disposition il faut bien entendu maîtriser le fonctionnement. C'est dans le cadre du fonctionnement que nous devons trouver les moyens pour créer cette masse pour pouvoir investir avec heureusement, comme vient de le dire le président de la Commission des finances et de gestion, une certaine fortune qui nous permet de passer ce cap difficile.

Beaucoup sont intervenus pour dire qu'il fallait poser des priorités. Il faut être clair, le Conseil d'Etat a l'obligation, en vertu de la loi, de présenter un programme gouvernemental et un plan financier la première année de législature. Vous le savez, nous l'avons dit, parallèlement aux budget, «plan financier» et «programme gouvernemental», nous avons commencé un programme de mesures structurelles. Evidemment, c'est dans ce cadre-là que nous établirons les prio-

rités que tout le monde souhaite. Je répète encore une fois pour celles et ceux qui ne l'auraient pas entendu: le Conseil d'Etat a déjà siégé un jour pour fixer le cadre, à savoir quatre groupes qui travaillent sur les différents projets, notamment sur les nouveaux projets et réformes structurelles que beaucoup appellent de leurs vœux, sur la maîtrise, la création des nouveaux postes et la masse salariale, sur l'adaptation du subventionnement aux possibilités financières et sur le maintien des revenus actuels et la recherche de nouvelles recettes. Chaque fois, il y a deux conseillers d'Etat à la tête de ces groupes, un président et un vice-président, avec en plus des gens de l'administration, toujours des gens de l'interne. J'ai beaucoup entendu qu'il fallait prioriser, mais je n'ai personne entendu dire où est-ce qu'il fallait diminuer. Lorsqu'on nous demande où on veut diminuer, eh bien c'est ce qu'on vous présentera dans le courant de l'année 2013, soit ce programme de mesures structurelles.

Différentes interventions demandent de positionner Fribourg. C'est une évidence que le Gouvernement veut positionner Fribourg, améliorer encore sa situation, Fribourg est situé entre l'arc lémanique et la partie alémanique. Le but principal, en améliorant notre position – je pense que le Directeur de l'économie y reviendra – est d'améliorer le revenu par habitant, ce qui me paraît extrêmement important; améliorer le produit intérieur brut par une politique économique et par l'aménagement du territoire. Durant la législature précédente nous avons prévu des zones stratégiques. On a parlé de politique foncière active et dans ce cadre-là, le Conseil d'Etat a déjà fait un énorme travail. Je vous donne quelques exemples: acquisition du site Cardinal, 50 000 m²; acquisition aux Arsenaux; mise à disposition, grâce à des communes, en particulier Romont, de terrains pour une entreprise Nespresso; mise à disposition de la part de l'Etat de terrains dans le cadre du remaniement de Bulle lié à la H189, que j'ai eu l'occasion de présider dans le passé.

Il nous reste 150 000 m² de terrains. Le Conseil d'Etat a toujours dit qu'il ferait en sorte que ces terrains soient mis à disposition de notre développement économique. Mais évidemment, et c'est vrai, un député l'a cité, la problématique principale pour l'acquisition des terrains, c'est le droit foncier rural. Nous en avons déjà parlé à nos parlementaires, je pense que c'est quelque chose qui doit être vu dans la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, pas celle qui est soumise au peuple, mais la future.

Ensuite, on a parlé de centre cantonal fort. Il y a eu beaucoup de remarques et de critiques, parce que nous n'avons rien prévu. Eh bien, nous avons beaucoup prévu. Si lors du dernier programme gouvernemental, nous l'avons situé en

tant que tel, c'est que nous avons la création de l'agglomération, mais maintenant c'est la mise en œuvre. Permettez-moi de citer seulement quelques éléments de cette mise en œuvre pour un centre cantonal fort. Eh bien, on a, je l'ai cité tout à l'heure et je parle en français, le site Cardinal notamment. C'est quelque chose qui contribue au centre cantonal fort. En matière d'investissements encore, on parle de centre sportif de Saint-Léonard, piscine, patinoire; le Gouvernement a prévu les montants nécessaires. Nous sommes organe de subventionnement. Ça fait partie d'un centre cantonal fort. Nous avons le RER, avec la cadence à la demi-heure. Ceux qui prennent le train, comme moi, de temps en temps, constatent qu'il y a une évolution énorme dans ce domaine. Et là, sous l'angle philosophique, on peut relever ce qui a été dit et je crois qu'il y a une nouvelle mentalité en faveur de l'utilisation des transports publics. Et c'est une volonté du Gouvernement. Et puis, bien sûr, il y a beaucoup d'autres éléments, des investissements pour la formation sur le site des Arsenaux notamment. Un dernier point – on pourrait encore en citer beaucoup –: les fusions de communes. Permettez-moi de rappeler qu'il y a eu beaucoup de discussions sur ces fusions de communes. A la dernière législature, un programme a été présenté et vous l'avez amendé. Eh bien il faut aller de l'avant maintenant, la balle est dans le camp des communes et le Conseil d'Etat mettra les moyens à disposition tels que prévus. Mais je rappelle que les propositions doivent arriver sur la table du Conseil d'Etat en juin 2015 au plus tard et les fusions doivent entrer en force au 1^{er} janvier 2017. La loi sur les fusions devient donc caduque en 2018. Mesdames et Messieurs les Députés, c'est le moment de dire qu'il faut prendre le train quand il passe. Ça me paraissait important de le rappeler.

J'en viens maintenant à un autre élément: les postes de travail. Il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet. Pour certains il y en a trop, pour d'autres il n'y en a pas assez. Mais évidemment, les postes sont liés aux projets qui sont présentés et certainement qu'on devra les revoir à la baisse en fonction du programme de mesures structurelles. A propos du personnel, j'aimerais dire qu'à Fribourg on a de la chance d'avoir des collaboratrices et des collaborateurs de l'Etat qui font un travail remarquable. Il y a de l'efficacité et de l'efficience, même si parfois on peut encore améliorer. Lorsque j'ai entendu dire que dans certains services il faut absolument augmenter le personnel, parfois c'est vrai, mais parfois il faut se poser la question de l'organisation. C'est aussi notre rôle à nous, membres du Gouvernement, à la tête des Directions, d'examiner le fonctionnement, peut-être parfois dans la réorganisation, avant de dire qu'il faut augmenter le personnel. Je pense qu'au niveau de la masse salariale et du personnel, il y a deux éléments. D'abord j'aimerais dire qu'il n'y a pas

de proposition sur la table du Conseil d'Etat concernant les mesures salariales. Elles viendront certainement dans les groupes, mais le Conseil d'Etat n'a pas encore fait de proposition. Ensuite, au sujet de la maîtrise de l'augmentation: quand on touche au personnel en place, eh bien on touche la personne, on touche à sa volonté de bien faire. Mais lorsque vous arrivez à maîtriser l'augmentation, cela veut dire que si un poste n'est pas créé, on ne fait de mal à personne. Je crois que c'est important de le rappeler. On sait qu'il faudra des postes, on sait que lorsque vous ouvrez une classe il faut un professeur, mais ça signifie que nous devons examiner partout sans tabou pour surtout maîtriser, j'insiste sur ces termes «maîtriser l'augmentation.» Ça me paraît indispensable.

Concernant la fiscalité, bien sûr on a dit qu'on n'aurait pas dû la baisser, etc. Il en va de l'attractivité de notre canton. Vous le savez, on l'a dit, nous n'avons pas prévu de baisse fiscale pour les personnes physiques durant cette législature. Par contre, pour les personnes morales, certains d'entre vous l'ont relevé, nous devons certainement revoir la situation, pas seulement la situation en regard de notre volonté d'attirer des entreprises, mais en regard de ce qui se passe au niveau suisse et au plan international avec la volonté de la politique de l'Union européenne. J'étais hier soir à la Stammtisch à Berne, en discussion avec nos parlementaires fédéraux, eh bien c'est une discussion qui va bon train; nous devons trouver des solutions ensemble, mais pour les trouver je crois que les cantons doivent être unis.

Aussi, en ce qui concerne le personnel, j'aimerais dire et rassurer les gens: il n'y aura pas de mesures qui seront prises de manière linéaire sans discussion avec nos partenaires, notamment la FEDE. Cela me semble indispensable pour avoir un climat social qui continue à régner de manière aussi bonne qu'elle l'est actuellement, d'avoir des discussions pour trouver des solutions aux problèmes posés.

J'en viens à la dernière remarque qui a été soulevée concernant l'ALP. Vous avez raison, Monsieur le Député, de relever cette chance que nous avons. L'agriculture, d'une manière générale, l'agroalimentaire, a la chance que nous avons réussi à amener l'ALP sur le site de Posieux. Je vous assure, Mesdames et Messieurs les Députés, que nous mettons tout en œuvre pour réussir cette opération de déménagement. Des structures ont été nommées, il y a un comité de pilotage présidé par la Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts, mais il y a encore en plus un comité stratégique composé de celui qui vous parle et qui le préside avec le Directeur de l'aménagement et la Directrice des institutions. D'ailleurs, nous avons notre prochaine séance demain après-midi à

Berne pour faire le point de la situation. Je vous assure que nous mettons tout en œuvre pour réussir cette opération, pour le bien du canton de Fribourg, le bien de la recherche, le bien de notre agriculture aussi et de tout ce qui gravite autour de l'agroalimentaire.

Anne-Claude Demierre, vice-présidente du Conseil d'Etat. Plusieurs d'entre vous l'ont relevé, améliorer la qualité de vie et renforcer la cohésion sociale sera un des défis à relever pour cette prochaine législature. Pour faire face d'une part à l'augmentation de la population, mais aussi à son vieillissement corolaire, notre volonté a été d'abord de consolider le dispositif social et sanitaire existant et ensuite de le renforcer avec de nouveaux projets.

En ce qui concerne les différentes interventions, je vais répondre à l'une ou l'autre des questions. Tout d'abord concernant les prestations complémentaires pour familles, je rappelle que si la Constitution fribourgeoise exige des budgets équilibrés, elle exige aussi l'introduction de prestations complémentaires pour des familles à revenu modeste. C'est un élément de politique familiale extrêmement important pour apporter une aide et un soutien à des familles au revenu modeste et c'est certainement beaucoup plus efficace qu'une baisse de fiscalité pour ces mêmes personnes, puisque l'apport est vraiment un soutien important.

En ce qui concerne la question du guichet social, juste un chiffre: 119 consultations au mois d'octobre, 119 personnes se sont adressées au guichet social pour avoir un appui, un soutien et un conseil pour savoir vers quels services elles pouvaient être dirigées. Je crois que je n'ai pas besoin d'en dire plus concernant le guichet social.

En ce qui concerne la multiplication des plans de promotion et de prévention de la santé, j'aimerais rappeler quel est le rôle de ces plans. Il est extrêmement important de pouvoir intervenir en amont des situations, avant que les personnes se retrouvent touchées dans leur santé; ça n'a pas de prix de pouvoir mettre en place ces plans tels quels. Ils s'inscrivent tous, que ce soit poids corporel sain, alcool ou tabac, dans les cadres des plans nationaux, des stratégies nationales, et je crois que c'est aussi important que le canton de Fribourg, comme les autres cantons en Suisse, puisse développer une politique de promotion et de prévention de la santé qui soit efficace. Je peux rassurer M. le Député Benoît Rey, nous n'avons pas seulement dit que la loi sur la personne en situation d'handicap arrivait, notre plan stratégique a été accepté par le Conseil fédéral. Nous nous appliquons maintenant à développer un plan d'action qui concrétise les différents axes stratégiques de notre plan, que nous pourrions prochaine-

ment présenter et mettre en œuvre. Mais là, il reste un petit bémol, c'est-à-dire que le plan devra être mis en œuvre en fonction des possibilités budgétaires de l'Etat de Fribourg.

En ce qui concerne les questions de M^{me} la Députée Antoinette de Weck, notamment sur le rapport relatif à la lutte contre la pauvreté, je rappelle que c'est un rapport qui fait suite à un postulat accepté par le Grand Conseil. Nous répondons donc à une demande du Grand Conseil. Le postulat demandait un rapport tous les deux ans. Nous avons dit, dans le cadre de l'acceptation du postulat, qu'un rapport tous les 5 ans ou par législature suffisait, donc c'est dans ce sens-là que nous travaillons. C'est un état des lieux auquel nous sommes en train de procéder. Nous allons également fixer des indicateurs pour vérifier si la politique actuelle de lutte contre la pauvreté que nous menons répond aux besoins. Ça nous permettra aussi de réévaluer notre dispositif pour le réorienter le cas échéant et nous sommes à l'écoute des services sociaux, vous le savez bien, puisque nous les rencontrons régulièrement. La prochaine séance fixée au 30 janvier 2013 nous permettra justement de faire un état des lieux avec les services sociaux pour essayer ensemble de redéfinir les différents axes de la future loi sur l'aide sociale.

En ce qui concerne la Caisse de compensation, là aussi la réorganisation est en train de se faire. Pour une part, elle a déjà eu lieu. Le 17 décembre 2012, nous pourrons rendre l'ensemble des décisions pour les réductions de primes. Il y a 7 ans, nous le faisons seulement au mois d'avril. Donc, c'est vraiment un énorme travail qui a été fait pour toujours répondre au mieux aux besoins de la population. Actuellement, la réorganisation se fait au niveau des décisions sur les prestations complémentaires mais là aussi, nous avons déjà pu rattraper une partie de notre retard, l'objectif étant de pouvoir rendre ces décisions le plus rapidement possible.

Comme M^{me} la Députée de Weck, je ne peux que souhaiter que nous puissions obtenir des postes pour le Service de l'enfance et de la jeunesse, un Service qui doit répondre à des cas de plus en plus complexes et qui est confronté à des situations extrêmement difficiles. C'est important qu'on puisse, lorsque nous sommes face à un enfant qui rencontre des difficultés, apporter toute l'aide dont il a besoin. Pour cela, effectivement, il faut des effectifs suffisants pour le faire.

En ce qui concerne l'inspecteur social, nous avons introduit ce poste dans le cadre de la lutte contre les abus. Le travail de cet inspecteur a déjà porté un certain nombre de fruits. De pouvoir en mettre encore plus à disposition dépendra bien entendu des disponibilités financières de l'Etat. La question est de savoir s'il faut prioriser ces postes-là ou d'autres? Si je

dois faire un choix, celui-ci sera pour le Service de l'enfance et de la jeunesse.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite à mon tour remercier les députés qui ont, lors des interventions, indiqué la valeur qu'ils accordent au domaine de la formation et à son importance pour l'avenir de notre canton. S'il est vrai que ces dernières années, des décisions importantes ont été prises en matière de formation, aussi bien au niveau cantonal qu'intercantonal et fédéral, cela a pour corolaire que nous entrons, pour ce qui concerne le canton de Fribourg, dans une législature de mise en œuvre et de consolidation qui constitue cependant une phase tout aussi délicate que la précédente. L'harmonisation de l'école obligatoire, y compris l'apprentissage des langues et l'intégration des élèves, l'insertion professionnelle des jeunes, l'adaptation aux changements du paysage des Hautes Ecoles en seront les enjeux majeurs et nous aurons l'occasion de vous présenter à plusieurs reprises des projets ou des modifications légales. Mais la pression démographique représente le défi le plus difficile à relever, difficulté qui sera encore accentuée par l'introduction définitive d'ici la prochaine rentrée de la seconde année d'école enfantine. Sur le nombre de postes retenus pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et la Direction de l'économie et de l'emploi, sur les 240 postes, ce sont plus de 150 postes qui sont prévus pour l'école obligatoire. Cette évolution démographique a également des conséquences sur les infrastructures, comme vous avez pu le voir au niveau du programme d'investissements.

Par ailleurs, concernant l'intervention de M^{me} la Députée Burgener Woeffray, comme je l'ai dit, nous entrons effectivement dans une phase de mise en œuvre et j'espère pouvoir présenter, d'ici Noël, le projet de loi sur la scolarité obligatoire et juste après l'Epiphanie, mettre en consultation la loi sur la HEP. Vous constaterez que nous aurons des Fêtes un peu chargées à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

S'agissant ensuite de la remarque de M. le Député Peiry quant à la place que prend le domaine culture, sport et loisirs, cette place de tête n'est due qu'à un seul grand projet qui est le site sportif de Saint-Léonard, puisque cela a nécessité l'inscription d'un montant de 2 millions en 2014, 5 millions en 2015 et 10 millions en 2016. Mais je pars de l'idée que le député Peiry et le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendront ces infrastructures pour la piscine et la patinoire dont nous avons besoin pour compléter l'offre sportive.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Auch ich möchte Ihnen sehr herzlich für die sehr gehalten und auch konstruktiven Äusserungen und Stellungnahmen danken. Ich nehme ganz kurz zu fünf Punkten Stellung.

Erstens: Il y a plusieurs députés qui ont pris position sur un objectif important, soit assurer une place économique fribourgeoise attractive et compétitive et renforcer le positionnement fort du canton. Là, il y a en fait trois points très importants:

Tout d'abord le parc d'innovation Blue Factory qui est au centre des préoccupations. M. Suter, je ne veux pas parler de «Blaue Fabrik» ou d'«usine bleue». Là vous avouerez que Blue Factory c'est quand même un peu plus élégant. Mais peut-être qu'on trouvera encore un autre nom. J'aimerais dire à M. le Député Rey que nous sommes en train de concrétiser ce projet phare, mais nous ne pouvons pas brûler les étapes. Et là également, je relève que nous devons faire de grands investissements, notamment pour la réalisation des projets de contenu.

La deuxième piste pour avoir un canton attractif et compétitif, c'est quand même la question fiscale. M. le Président du Gouvernement l'a dit, les entreprises doivent pouvoir venir ici et au vu des pressions de l'Union européenne, nous pourrions être forcés de réduire la charge fiscale dans ce contexte également.

Troisièmement, M. le Député Wicht l'a souligné, cette politique foncière active est une stratégie et elle restera une stratégie cruciale. M. le Président vous a donné quelques exemples. Nous avons défini des zones stratégiques et nous donnons un soutien actif via la nouvelle politique régionale. J'aimerais quand même dire à propos de Bumotec et Vuadens que le Conseil d'Etat, le préfet et les services concernés s'investissent très fortement pour pouvoir réaliser ce projet. J'espère bien que le peuple et les citoyennes et citoyens de Vuadens voteront correctement le 10 décembre.

Zweiter Punkt: GGba. Grossrat Siggen ist enttäuscht, dass wir im Regierungsprogramm unserem Unmut bezüglich GGba nicht Ausdruck gegeben haben. Auch wenn nichts Besonderes im Regierungsprogramm geschrieben steht, Herr Grossrat Siggen, nehmen wir die Angelegenheit ernst. Wir stehen im Kontakt mit unseren Partnern um einen besseren «Return on Investment» des Kantons Freiburg zu realisieren. Gleichzeitig wollen wir aber auch an ein vertrauenswürdiger Partner in der interkantonalen Zusammenarbeit bleiben.

Troisième point: M. le Député Ith a parlé de risque de pénurie de logements. Là, il faut relever que le problème du logement est particulièrement crucial, non pas en premier lieu pour le canton de Fribourg, mais par exemple pour le canton de Genève qui connaît une pénurie grave de logements. Si rien n'est écrit ici dans notre programme gouvernemental, cela ne signifie pas que nous ne ferons rien durant cette législature. Nous avons déjà lancé une étude interne pour déterminer les besoins en logements pour les 20 prochaines années.

Vierter Punkt: Zum philosophischen Ansatz von Herrn Suter.

Die Regierung will, Herr Suter, eine qualitative Entwicklung und dieser philosophische Ansatz kommt im ganzen Programm immer wieder zum Ausdruck. Gleichzeitig sind wir aber auch in einer direkten Demokratie und wir können nicht einfach befehlen, sondern müssen überzeugen. Sie haben vom Energiegesetz gesprochen, das am letzten Sonntag abgelehnt worden ist. Ja, wir wollen weiterhin diese 4000-Watt-Gesellschaft im Jahre 2030 realisieren und ja, wir wollen weiterhin diese zukunftsgerichtete Energiepolitik umsetzen. Aber gleichzeitig müssen wir mit voller Energie unsere Überzeugungsarbeit fortsetzen und hier die Leute entsprechend überzeugen.

Pour terminer, permettez-moi de faire un petit clin d'œil à M. le Député Thomet. Si vous avez des problèmes d'essence pour vous rendre en voiture en France, à Cruseilles, restez dans le pays de Fribourg. Ici, nous avons un tourisme de proximité doux, très attractif et de plus en plus développé, notamment avec des remontées mécaniques performantes. Donc, aidez-nous à concrétiser la vision 2030 du tourisme fribourgeois qui est aussi un point important du programme gouvernemental.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai pas entendu de remarque ou de critique concernant le défi N° 5 «Adapter la politique de sécurité et la justice à l'évolution de la société». J'interprète votre silence comme un consentement selon l'adage romain «Qui tacet consentire videtur». Je compte sur vous quand il s'agira de renforcer les structures et la dotation en personnel pour la justice, la police et les prisons ainsi que pour la protection de la population.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je souhaiterais apporter quelques compléments d'informations sur quelques sujets. Je commencerai par le centre cantonal fort. Comme vous l'avez entendu, la volonté du Conseil d'Etat est claire par rapport à ce centre cantonal fort. Le dernier programme de législature 2007–2011 pré-

voyait en toutes lettres: «La création dans le Grand Fribourg d'une agglomération au sens de la loi cantonale y relative constituera une réalisation importante pour la cohésion fribourgeoise. Elle a pour but de doter le centre du canton d'un support juridique régional réunissant diverses communes francophones et germanophones et permettant de coordonner encore mieux la collaboration intercommunale». Et plus loin, on peut lire: «Le plan directeur régional devra être retravaillé et déposé auprès des autorités fédérales». Ceci était ce qui figurait sous le titre «Centre cantonal fort». Vous avez accepté une loi sur les fusions, vous avez même adapté cette loi pour que le centre puisse toucher l'intégralité des contributions par habitant. Le syndic de Fribourg a exprimé sa déception. Personnellement, j'aimerais exprimer ici mon espoir que les personnes qui se sont exprimées usent de leur doigté particulier, comme elles l'ont mentionné, pour que la ville de Fribourg dans laquelle j'ai habité plus de 30 ans soit une ville dynamique qui attire comme un aimant les partenaires qui cherchent à fusionner avec elle. Je souhaite que la ville rassemble dans l'agglomération et développe des projets communs avec les communes alentour qui les motiveront à fusionner sans ambages et très rapidement. Je demande aussi à M^{me} Schnyder et aux autres députés qui ont mentionné la possibilité d'une révision de la loi sur l'agglomération et qui considèrent que la solution est loin d'être aussi évidente, de faire des propositions que j'étudierai très volontiers. Je compte sur votre soutien.

Maintenant, pour répondre à la remarque qui a été faite sur la consultation des plans de fusions, je donne peut-être quelques détails techniques. Le Conseil d'Etat a adopté un calendrier visant à donner une échéance à toutes les étapes de l'approbation de ces plans de fusions. Ce calendrier prévoyait qu'à mi-septembre la consultation des Directions soit terminée, ce qui a été fait, qu'à la fin octobre la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts envoie un courrier aux préfets avec des propositions de modifications avalisées par le Conseil d'Etat, ce qui a été fait. Ces premières étapes ont été faites dans les délais. Il a maintenant été accordé un mois de plus aux préfets pour qu'ils puissent jusqu'à fin janvier 2013 informer les conseils communaux et obtenir la détermination des communes jusqu'à fin mars 2013, pour que le Conseil d'Etat puisse approuver les plans de fusions en avril 2013. Voilà pour ce qui concerne les fusions de communes.

Par rapport au projet ALP, celui-ci avance, comme vous l'avez entendu, de concert avec l'Office fédéral de la construction et de la logistique et l'Office fédéral de l'agriculture. Un chef de projet a été nommé en la personne de M. Pascal Krayenbühl, chef de service de l'agriculture. Nous avons réalisé les diffé-

rentes études de besoins, l'étude pour l'IAG et l'étude pour l'ALP. Nous avons maintenant mandaté une étude de faisabilité. Des discussions sont aussi en cours avec la commune d'Hauterive pour les problématiques d'aménagement. Le message pour un crédit d'étude devrait vous parvenir au printemps prochain. Voilà ce qu'il en est pour l'ALP.

Maintenant, juste peut-être un complément d'information pour la loi sur les chiens. Notre Direction soumettra prochainement au Conseil d'Etat une modification du règlement sur les chiens qui est basée sur une certaine simplification.

En conclusion, je compte sur le soutien de tous les députés pour mettre en œuvre une organisation optimale du territoire du canton.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie tout d'abord celles et ceux qui se sont exprimés pour relever l'importance du défi que représentent un aménagement du territoire maîtrisé et une mobilité efficace. Effectivement, le Conseil d'Etat a aussi comme priorité ces prochaines années d'investir en particulier dans les infrastructures et la mobilité, ce qui doit permettre un développement de notre canton.

Précisément, s'agissant des interventions individuelles, M. le Député Pierre Mauron a insisté pour que l'Etat ait une application plus rigoureuse et plus stricte de l'aménagement du territoire. J'entends bien le message. C'est une volonté, bien sûr, des autorités en général d'avoir un aménagement du territoire maîtrisé. Pour ce faire, le Grand Conseil s'est doté d'une nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions. Vous savez que nous étudions actuellement la mise en œuvre d'une loi sur la plus-value, que durant cette législature le plan directeur cantonal va être révisé et puis naturellement, en fonction des décisions qui seront prises sur la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, une législation d'application devra être mise en œuvre. Je fais quand même un clin d'œil à M. le Député Mauron, M^e Mauron, pour relever ceci: la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions est au quotidien interpellée par les architectes, les requérants et les communes, souvent représentés par des avocats, pour faire preuve de souplesse pour octroyer des dérogations en matière de bruit, en matière de mobilité, en matière de biens culturels auprès de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, en matière de dangers naturels, en matière de respect des distances aux cours d'eau. Et je dois dire, quand même avec un brin peut-être de provocation, que les mêmes qui nous demandent d'avoir une application plus stricte sont aussi ceux qui recourent contre nos décisions lorsque nous

essayons d'appliquer au mieux la législation en vigueur. C'est pour vous dire que l'exercice est extrêmement difficile parce que tout le monde veut un aménagement du territoire maîtrisé, mais surtout chez les autres. Et chez soi évidemment, on aimerait pouvoir obtenir toutes les dérogations, la souplesse et les aménagements sollicités.

J'ai entendu également de la part de MM. les Députés Brodard et Wicht leurs fortes attentes en matière de développement de politique foncière cantonale. Il est vrai que depuis de nombreuses années, le canton de Fribourg fait passer le message de l'importance de cette politique foncière cantonale. M. le Président du Gouvernement vous a dit tout à l'heure ce qui avait déjà été fait, en particulier l'inscription dans le plan directeur cantonal des zones stratégiques. Je ne vous cache pas qu'il y a encore un immense travail à réaliser pour concrétiser cette politique foncière, un travail qui doit être mené en particulier avec les communes et avec les associations régionales pour développer ces zones stratégiques, pour les intégrer aussi dans les planifications cantonales, régionales et communales. Et en ce sens, l'Etat de Fribourg apporte aussi son soutien, en particulier son soutien financier, à travers la nouvelle politique régionale, à travers également des mandats qui sont confiés directement par le SeCA pour faire avancer ces projets ô combien difficiles de concrétisation de ces zones stratégiques, avec une priorité qui a été fixée en particulier maintenant sur les projets de la Broye, du Lac et de la Gruyère. Je ne vous cache pas non plus que nous sommes souvent pénalisés par l'application de ce droit foncier rural. On se rend compte qu'il est extrêmement difficile d'ouvrir de nouvelles zones stratégiques, d'accueillir des entreprises, par ce droit fédéral qui est pénalisant et qui est souvent d'ailleurs considéré comme un autogol par les agriculteurs eux-mêmes.

Finalement, s'agissant des routes de contournement, j'ai entendu le message de M. le Député Ducotterd qui invite le Conseil d'Etat à prendre de la hauteur, à porter davantage d'importance à ces routes de contournement. Alors que M. le Député Suter, lui, estime que nous accordons au contraire trop d'importance à ces routes de contournement. Vous savez que le projet H189 a été réalisé. En début d'année prochaine, je viendrai vous communiquer le résultat financier final de ce grand projet H189 qui a fait couler beaucoup d'encre. Le projet Poya avance dans le délai prescrit. Nous espérons pouvoir ouvrir ce chantier à l'automne 2014. Nous avançons également dans les études pour la route de contournement de Düdingen; là, nous attendons également des confirmations de la Confédération sur la réalisation du tronçon Birch Lugwil qui est indispensable pour faire avancer ce projet de la Umfahrungstrasse Düdingen. Et puis c'est important,

nous vous transmettrons durant le premier trimestre 2013 le résultat de cette étude de priorisation des routes de contournement, puisque toutes les régions, une grande partie des communes de ce canton, souhaitent des routes de contournement. Vous pouvez bien imaginer qu'il est impératif de prioriser en fonction du rapport coût-utilité. Eh bien nous aurons un instrument objectif qui permettra ensuite aux politiques, que ce soit le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil, et finalement à la population, de faire les bons choix.

Et puis, nous développons naturellement une offre de mobilité en termes de transports publics, en procédant à des études, en particulier suite à la dernière décision du Grand Conseil sur la réalisation dans le futur d'une éventuelle gare à Agy. Là, il y a un important travail qui est réalisé par les services pour la mise en œuvre de la deuxième étape du RER, puisque ce sera vraiment dès 2014 et sur les années futures un important chantier qui doit permettre d'améliorer la mobilité, de relier les chefs-lieux au centre cantonal, doublé de lignes de bus qui devront alimenter ce secteur de mobilité principal.

Godel Georges, président du Conseil d'Etat. Je remercie encore une fois l'ensemble des intervenants ainsi que mes collègues pour avoir répondu aux questions posées. Je vous demande bien sûr de prendre acte, mais ce n'est que le début du travail puisqu'il y a les mesures structurelles en cours.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce programme gouvernemental et plan financier pour la législature 2012–2016.

—

Rapport annuel 2012 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)¹

Rapporteur: **Elia Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Discussion

Le Rapporteur. La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye, composée de sept députés vaudois et autant de fribourgeois, a le plaisir de vous soumettre son rapport d'activités 2012. Il est à noter

¹ Texte du rapport pp. 2712ss.

cependant que le député Fritz Glauser n'est plus membre de cette Commission, l'espace broyard étant devenu insuffisant pour lui.

Conformément à la Convention intercantonale, la commission a tenu deux séances auxquelles ont participé M^{me} Isabelle Chassot, présidente du conseil du GYB et Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport, M. Thierry Maire, directeur, et MM. les Chefs de service respectifs des deux cantons.

L'examen des comptes 2011 a démontré un non-dépensé de 635 000 francs, ce qui représente 4,6% du budget. Les écarts concernant les assurances et charges sociales ont été expliqués, tout comme les produits de fonctionnement en relation avec les subventions de l'Office fédéral. La Commission a approuvé ces comptes lors de sa séance du 23 avril 2012.

L'étude du budget 2013 présente une augmentation des charges de 4,26%. C'est la conséquence directe de la hausse des effectifs de 2,7%, accordée pour mener à bien, voire très bien, les objectifs pédagogiques fixés à la direction de ce GYB. La Commission a adopté le budget dont l'excédent de charges est réparti de la manière suivante, sur la base de la proportion d'élèves fribourgeois, respectivement vaudois: 53,7% pour le canton de Fribourg, soit 7,7 millions, et 47,3% pour le canton de Vaud, soit 6,5 millions auxquels s'ajoute une participation de 4%, soit de 600 000 francs au titre de l'avantage du site.

La Commission a aussi été informée que la barre du nombre de mille élèves a été passée à la rentrée 2012-2013, alors que le Gymnase avait été prévu à l'origine pour 900 élèves, soit environ 40 classes. Cette augmentation des effectifs a conduit la direction et le conseil du GYB à étudier son extension. Ses instances ont entamé des discussions avec la commune de Payerne afin d'acquérir une parcelle de 8000 m² constructible, située dans le périmètre du GYB. Notre Commission y était favorable.

En guise de conclusion, la Commission est très satisfaite de la marche de cette institution. Elle encourage la direction, le corps enseignant et l'administration à poursuivre leurs activités dans la sérénité.

Pour terminer, au nom des membres de la Commission, je remercie M^{me} la Présidente du conseil du GYB, les chefs de service et notre secrétaire interparlementaire, en vous recommandant Mesdames et Messieurs les Députés de prendre acte de ce rapport.

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). Au début de ma députation, je faisais partie de la Commission interparlementaire pour la création de ce Gymnase intercantonal de Payerne. Quel beau succès que ce Gymnase qui répond à un énorme besoin, avec 1049 élèves à ce jour. Dans le sud du canton, nous avons une énorme augmentation de la population. Les communes construisent des écoles primaires et de nouveaux cycles d'orientation doivent voir le jour. Dans ce cadre-là, j'ai déposé ce jour un postulat demandant une étude sur la création d'un gymnase intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare. Ce village est un nœud ferroviaire qui se trouve à 14 minutes de Romont, 18 de Moudon et 13 de Châtel-St-Denis, au milieu d'une région en forte expansion. Avançons vers l'avenir dans un canton qui a une très forte croissance en mettant le meilleur en place pour la formation de nos jeunes.

Page Pierre-André (*UDC/SVP, GL*). Comme mon collègue Denis Grandjean, j'étais également dans la première commission parlementaire pour mettre en place ce GYB. A l'époque, il n'y avait pas beaucoup d'élèves pour aller au GYB et on a obligé les élèves d'une partie du district de la Glâne à également fréquenter le GYB à Payerne. Aujourd'hui, on voit dans le rapport qu'il y a une augmentation d'effectifs, qu'on doit construire un deuxième bâtiment. Ma question est simple, M^{me} la Conseillère d'Etat, pourquoi interdisez-vous toujours aux élèves glânois de fréquenter le collègue de Sainte-Croix ou de St-Michel, alors qu'on entend qu'à Sainte-Croix il y a une diminution des élèves et que ça pourrait éviter de nouvelles constructions à Payerne?

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt est clair puisque je suis adjoint de direction au GYB. Je ne pensais pas intervenir mais je voulais juste parler du bon esprit des élèves glânois qui sont au Gymnase, parce qu'il est vrai que lorsque j'ai l'occasion de discuter avec ces élèves, je leur demande parfois: «Mais maintenant si vous deviez choisir, iriez-vous à Fribourg ou resteriez-vous ici au GYB?». Ils répondent alors clairement qu'ils sont très bien à Payerne et qu'ils y resteraient. Donc, il y a peut-être aussi une fausse polémique au sujet de ces élèves.

Le Rapporteur. J'ai quelques commentaires à propos des intervenants que je remercie au passage d'avoir pris la parole. Tout d'abord, concernant l'intervention de M. Denis Grandjean, on peut constater que le Gymnase broyard fait des envieux dans ce canton et c'est tout à son honneur. Evidemment, comme on l'a vu tout à l'heure dans le programme de législation, l'augmentation de la population va un petit peu partout et il en découle aussi que nous devons construire des écoles et par la même occasion des gymnases. C'est une ques-

tion que la Directrice de l'instruction publique débattrait tout à l'heure, je lui laisserai le soin d'y répondre.

Quant au député Page, évidemment qu'il a fait partie de cette Commission, c'est juste. J'ai compris que sa demande était plutôt de supprimer l'obligation d'envoyer les élèves au GYB, mais non parce que les élèves ne s'y sentiraient pas bien. Je recentre le débat pour redonner à M. Bonny la satisfaction des élèves glânois qui y sont. C'est ce que j'avais compris. La question a été adressée directement à M^{me} la Directrice et je lui laisserai le soin d'y répondre.

La Commissaire. Je souhaite en premier lieu remercier les membres de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye pour le travail précis et complet qui est effectué chaque année.

Le Gymnase intercantonal de la Broye est une école qui fonctionne extrêmement bien, avec un travail de grande qualité, grâce à une équipe de direction motivée et à des enseignants qui, chaque jour, viennent dans cette école pour enseigner avec plaisir à des élèves que nous souhaitons motiver.

Le Gymnase intercantonal de la Broye avait été prévu pour 850 élèves et c'est exactement le chiffre qu'il avait en 2008, au moment où il atteignait le rythme de croisière. Mais la Broye est effectivement une région dynamique, aussi sur le plan de la démographie, raison pour laquelle nous souhaitons, ensemble avec les autorités cantonales vaudoises, ne pas rater la possibilité d'une extension du GYB dans les années qui viennent. Et si vous me voyez hésiter sur les années, c'est qu'il est très important d'indiquer que nous n'avons pas de projet d'agrandissement durant cette législature pour le GYB, mais que nous voulons garder ouverte la possibilité d'un agrandissement sur le site, qui nous amènerait à pouvoir, le cas échéant, ouvrir aussi des classes supplémentaires et agrandir la capacité d'accueil. Or, cette possibilité nous est donnée par une parcelle propriété de la commune Payerne, la seule possible pour permettre cet agrandissement, raison pour laquelle, avec le Conseil d'Etat vaudois, nous avons réitéré le 21 novembre dernier, lors d'une séance commune, notre volonté de pouvoir acquérir cette parcelle dans une perspective future.

En revanche, pour le secondaire II fribourgeois, nous avons des perspectives qui sont beaucoup plus proches que cela. Vous le savez, nous sommes en train de terminer le collège de Gambach. Nous pourrions au fur et à mesure agrandir aussi sa capacité d'accueil et c'est le seul motif pour lequel le collège de Sainte-Croix a connu une baisse approximative de ses effectifs, baisse qui était d'ailleurs la bienvenue, parce que

les infrastructures ne sont pas faites pour accueillir plus de 1000 élèves, chiffre que nous avons actuellement au collège Sainte-Croix.

S'agissant d'ailleurs de l'agrandissement du collège de Sainte-Croix, le Conseil d'Etat a approuvé un programme des locaux qui nous permettra de lancer en 2013 un concours pour l'agrandissement du collège, qui sera nécessaire en fonction des effectifs qui nous sont annoncés pour la zone de recrutement des collèges de la ville de Fribourg.

Quant au collège du Sud, vous avez approuvé, je vous en suis très reconnaissante, le crédit qui nous permet de commencer maintenant l'agrandissement et nous espérons pouvoir terminer en 2015, pour pouvoir aussi ici offrir plus d'espace et de meilleures conditions à l'ensemble des élèves de la zone de recrutement du collège du Sud.

S'agissant de la proposition du député Grandjean, nous aurons l'occasion de répondre dans le cadre d'un postulat. Mais je dois d'ores et déjà indiquer que pour pouvoir faire un collège intercantonal, il faut être deux partenaires et que dans la planification du canton de Vaud publiée il y a peu de temps sur la politique des gymnases, il n'est pas prévu du tout de gymnase dans cette région. Ce qui est prévu c'est un nouveau gymnase à Aigle qui permettrait de soulager le gymnase de Burier. Il y aura dès lors lieu de reprendre langue le cas échéant, avec le canton de Vaud, pour nous assurer de planifications communes conjointes. Cela était très important pour le Gymnase intercantonal de la Broye, car il y avait des besoins communs dans les deux régions de la Broye fribourgeoise et de la Broye vaudoise qui nous permettaient d'envisager un gymnase entre 800 et 1000 élèves, ce que nous avons atteint aujourd'hui.

S'agissant enfin de la dernière intervention de M. le Député Page, il me paraît important de dire que ce n'est pas la Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport qui entend interdire que les élèves des communes glânoises se rendent à Fribourg plutôt qu'à Payerne, c'est la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye qui prévoit cette zone de recrutement. Une éventuelle modification devrait faire l'objet d'une demande conjointe des communes et à ce moment-là, nous examinerions dans le détail la question des temps de transport de ces élèves, de la qualité de l'accueil et je n'ai aucun doute de la qualité de l'accueil qui leur est réservé au GYB. Mais pour cela, il n'y a pas, je le répète, d'interdiction de notre part. A ce stade, il y a le respect d'une Convention intercantonale que vous avez approuvée dans cette enceinte.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Elections judiciaires¹

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Quatre assesseur-e-s à la justice de paix de la Sarine

Poste 1

Bulletins distribués: 95; rentrés: 94; blancs: 3; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Andrea Bertoni*, à Villars-sur-Glâne, par 91 voix.

Poste 2

Bulletins distribués: 97; rentrés: 95; blancs: 4; nul: 1; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Stefanie Frölicher-Güggi*, à Fribourg, par 90 voix.

Poste 3

Bulletins distribués: 96; rentrés: 93; blancs: 2; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Madeleine Merkle*, à Villars-sur-Glâne, par 89 voix.

Poste 4

Bulletins distribués: 93; rentrés: 88; blancs: 4; nul: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élue *M^{me} Claire Roelli*, à Fribourg, par 84 voix.

Un-e assesseur-e à la justice de paix de la Veveyse

Bulletins distribués: 95; rentrés: 89; blancs: 3; nul: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Simon Cottet*, à Granges, par 86 voix.

Un-e assesseur-e à la justice de paix de la Gruyère

Bulletins distribués: 93; rentrés: 84; blanc: 1; nul: 1; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élue *M^{me} Pascale Pache Looten*, à La Roche, par 82 voix.

Deux assesseur-e-s à la justice de paix du Lac

Poste 1

Bulletins distribués: 81; rentrés: 75; blancs: 3; nul: 0; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est élue *M^{me} Nicole Aebi*, à Kerzers, par 71 voix.

Poste 2

Bulletins distribués: 83; rentrés: 77; blancs: 2; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue *M^{me} Sabine Spring*, à Courtaman, par 75 voix.

Deux assesseur-e-s à la justice de paix de la Singine

Poste 1

Bulletins distribués: 82; rentrés: 82; blanc: 0; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élue *M^{me} Brigitte Gauch-Linder*, à Tafers, par 82 voix.

Poste 2

Bulletins distribués: 81; rentrés: 80; blancs: 2; nul: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élue *M^{me} Marie-Theres Piller*, à Tafers, par 78 voix.

Un-e assesseur-e (corps des collaborateurs scientifiques) à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 74; rentrés: 73; blancs: 3; nul: 0; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élu *M. Marius Osterfeld*, à Fribourg, par 70 voix.

¹ Préavis pp. 2718ss.

Un-e assesseur-e (corps des étudiants) à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 74; rentrés: 73; blancs: 5; nul: 0; valables: 68; majorité absolue: 35.

Est élu *M. Fabien Truffer*, à Fribourg, par 68 voix.

—

- La séance est levée à 17 h 15.

La Présidente:

Gabrielle BOURGUET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—